



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARCH' Bertrand, GUILLEMOT André, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa

GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian

KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri

POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Secrétaire de séance : CROM Florence

Délibération N° DE 01-2022

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans un délai de deux mois précédent le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Communautaire, sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la Communauté de communes dans le cadre de la préparation des budgets 2022 ainsi que d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes conditionnant en grande partie la capacité financière de la collectivité au travers :

- le contexte macro-économique et réglementaire, la crise éco-sanitaire,
- l'impact de la Loi de finances 2022 sur le budget des collectivités locales,

Les principales orientations qui seront retenues dans le budget principal et budgets annexes se présentent comme suit :

- **Rétrospective 2017-20 du budget principal**
 - Situation financière
 - L'épargne et autofinancement
 - La dette
 - La fiscalité
- **Prospectives 2022-26 du budget principal**
 - Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)
 - Les perspectives budgétaires
 - Epargne, Autofinancement et Capacité de désendettement
 - Propositions
- **Rétrospective et prospective des budgets Eau et Assainissement**
- **Rétrospective et prospective du budget Ordures Ménagères**

▪ Rétrospective et prospective du budget Développement Economique

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,

Il est proposé :

- Que les conseillers communautaires prennent acte des orientations présentées.

Le DOB est présenté aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, prennent acte des orientations présentées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

NOTE DE SYNTHESE

Dans un délai de deux mois précédent le vote du budget, un débat a lieu ~~au Conseil Communautaire~~ sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la Communauté de communes dans le cadre de la préparation des budgets 2022.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte, sanitaire, macro-économique et réglementaire,
- L'impact de la Loi de finances 2022 sur le budget des collectivités locales.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

SITUATION MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL.....	6
1. EVOLUTION DES RESULTATS	6
2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement 2021	6
2.1.1 La fiscalité	7
2.1.2 La dotation global de fonctionnement (DGF).....	9
2.2.3 Le coefficient d'intégration fiscal (CIF)	9
3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement 2021	10
3.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011).....	10
3.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012).....	10
3.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)	11
3.1.4 Les participations et subventions (chapitre 65)	11
4. L'EFFET CISEAUX DES DEPENSES ET DES RECETTES	12
5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	12
6. LA DETTE	13
7. ANALYSE FINANCIERE.....	14
7.1 Analyse rétrospective 2018 – 2020.....	14
7.2 Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) sur la période 2022 – 2026.....	16
7.3 La prospectives et les perspectives budgétaires 2022 – 2026	16
8. SYNTHESE.....	19
BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT.....	21
1. EVOLUTION DES RESULTATS	21
2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	21
3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	22
4. LA POLITIQUE TARIFAIRES 2022	23
5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	24
6. LA DETTE	25
7. LA PROSPECTIVE 2022 – 2026	28
7.1 Le Plan Pluriannuel des Investissements 2022 – 2026	28
7.2 La prospective budgétaire 2022 -2026 du budget eau régie.....	29
7.3 L'endettement 2022 – 2026 du budget eau régie	30
7.4 La prospective budgétaire 2022 – 2026 du budget assainissement régie	31
7.5 L'endettement 2022 -2026 du budget assainissement régie	33
BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES	34
1. EVOLUTION DES RESULTATS	34
2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	34
3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	35
4. LA POLITIQUE TARIFAIRES 2022	35
5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	36
6. LA DETTE	36
7. L'INVESTISSEMENT 2021 ET PERSPECTIVES 2022	37
8. PERSPECTIVES BUDGETAIRES	38
BUDGET ANNEXE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	39
1. EVOLUTION DES RESULTATS	39
2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	39
3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	40
4. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	40
5. LA DETTE	40
6. L'INVESTISSEMENT 2021 ET PERSPECTIVES 2022	42
7. PERSPECTIVES BUDGETAIRES	42

Contexte international

Le contexte international est marqué par des politiques monétaires et budgétaires sans précédent visant à soutenir et à relancer l'économie. Globalement les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise notamment au niveau social.

Dans un contexte de forte inflation structurelle, les banques centrales européenne et américaine ont décidé de relever l'ensemble des taux d'intérêt et taux directeur. La prudence reste de mise sur les marchés. En effet la propagation du variant omicron et la 5e vague de coronavirus continue de faire craindre un nouveau coup de frein à la reprise économique d'autant plus que la crise sanitaire n'est toujours pas maîtrisée dans les pays en voie de développement.

Contexte national

Si en 2020 la croissance française a baissé de 8 %, en revanche le PIB devrait croître de 6,30 % en 2021, illustrant un effet de rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un chômage en baisse et une reprise de la production des entreprises. Toutefois, l'inflation sera élevée et l'avenir dira si cette inflation durera.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens. Par la suite, les plans de relance ont pris le relais afin de financer des projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21e siècle : écologie, digitalisation, ou économie durable. Ainsi, le plan France Relance de 100 milliards euros doit financer les projets dans les secteurs de l'écologie, pour 30 milliards euros, de la compétitivité, pour 34 milliards d'euros, et de la cohésion, pour 36 milliards d'euros.

Les finances locales : bilan et perspectives

- Les finances locales

Les conséquences de la crise sanitaire peuvent se lire dans les comptes des collectivités locales à travers l'évolution de leurs grands équilibres financiers. Toutefois, les effets de la crise ont été très différents d'un territoire à l'autre et d'une collectivité à l'autre. Si les communes ont enregistré dès 2020 une baisse très marquée de leurs recettes, **les EPCI, qui bénéficie d'une fiscalité économique importante, intègreront les conséquences de la crise économique au moins jusqu'en 2023, du fait de l'assiette et du mode de calcul des impôts économiques.** Quant aux dépenses de fonctionnement, après une baisse en 2020, celles-ci progresseraient de nouveau en 2021 du fait de la reprise de l'activité.

La grande incertitude reste la sécurisation des marges de manœuvre financières et le maintien de l'investissement dans un contexte d'incertitude. La crise sanitaire aura bouleversé le calendrier des investissements par le décalage des élections et les confinements successifs. La question centrale est celle de la sécurisation des recettes soumises à de nouvelles contraintes. **Si on peut tabler sur une revalorisation des bases supérieures à celle de 2021 en 2022, les recettes de la fiscalité économique seront en berne tandis que les taux de TEOM et de REOM devraient également augmenter sous l'effet d'une progression du coût de traitement.**

Côté dépenses, **la masse salariale pourrait, après quelques années d'évolution modérée, accélérer de nouveau** en raison de négociations pour les agents du secteur médico-social, d'alignement sur le smic et de la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1 janvier 2022.

En 2021, les EPCI devraient, comme les autres niveaux de collectivités locales, reconstruire leur marge de manœuvre financière amoindrie par la crise. Néanmoins leurs recettes économiques, leur dynamisme pourrait être contrarié alors même que leurs dépenses de réouverture des services, de la poursuite de l'appui aux communes, des transferts de compétences ou bien encore de leur participation au Plan France Relance. Désormais, les EPCI ne peuvent appuyer leur stratégie fiscale que sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour laquelle une dynamique de base est à prévoir. Avec la suppression du versement de fiscalité TH, 2021 est la première année de perception d'une fraction de la TVA par les EPCI dont la dynamique devrait être intéressante à partir de 2022. Les EPCI auront la possibilité de voter un taux de fiscalité sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) à partir de 2023.

Globalement, au niveau national, les dépenses des EPCI seront en augmentation, venant ainsi rogner les taux d'épargne brute et d'épargne nette. En progression depuis 2017, les emprunts augmenteraient à nouveau sur le mandat ; cette hausse du recours à l'emprunt est à mettre en regard avec le poids de plus en plus important des EPCI dans les investissements locaux en particulier pour des investissements lourds liés à leurs compétences : mobilité, déchets, eau et assainissement.

Au-delà de 2022 un questionnement majeur reste en suspens : quelle forme prendra la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics ? faut-il s'attendre à une nouvelle génération de contrats de Cahors avec une norme d'évolution des dépenses locales ou bien les recettes locales pourraient-elles être à nouveau sollicitées avec la ponction opérée sur les dotations à partir de 2014 ? Dans ce contexte, le niveau élevé de trésorerie et la capacité d'autofinancement des collectivités pourrait faire l'objet d'une attention particulière.

- *La Loi de Finances 2022*

La loi de Finances 2022 prévoit que les concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales soient en hausse de 525 millions d'euros en 2022. La DGF s'élèvera en 2022 à 26,8 milliards d'euros, montant sensiblement équivalent à l'an dernier. Toutefois la DGF reste soumise au mécanisme d'écrêtement, afin d'abonder les enveloppes de péréquation verticale comme la DSU ou la DSR. L'ensemble de ces dotations sera impacté à compter de 2022 par la réforme des indicateurs de richesse. Pour 2021, les enveloppes de DSU et de DSR sont abondées tandis que la dotation d'intercommunalité poursuit sa progression.

Après la réforme de la taxe d'habitation et la réforme de l'IFER, **la mesure phare du PLF 2022 réside dans la réforme des indicateurs financiers permettant d'intégrer de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal** comme les DMTO, la TLPE, la taxe sur les pylônes ou la majoration de la THRS. Dès lors l'ensemble des potentiels fiscaux va évoluer à la hausse ou à la baisse mais les premiers effets de cette réforme se feront sentir en 2023 et seront lissés sur 6 années.

Globalement **les aides à l'investissement local sont à la hausse qu'il s'agisse de DETR ou de DSIL**, avec un abondement spécifique pour les CRTE.

De plus, **l'enveloppe globale du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est de nouveau maintenue à un milliard d'euros** ; toutefois, malgré cette stabilité, des variations seront à prévoir sur les montants individuels. Ceux-ci peuvent être impactés par les transferts de compétences, l'évolution de la population DGF ou l'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Après une progression forfaitaire des bases de seulement +0,20 % en 2021, **le coefficient qui serait appliqué en 2022 s'élèverait à 1,034, soit une augmentation des bases de +3,40 %.** Ce rebond de l'inflation permet une revalorisation mécanique des produits de fiscalité en 2022 (hors revalorisation physique).

Depuis 2021, les EPCI et les départements reçoivent une fraction de la TVA afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation pour les EPCI. **L'évolution de la TVA étant dynamique en 2021, le transfert de cette fraction aux EPCI devraient connaître une dynamique intéressante, puisqu'elle est estimée à + 5,50 % en 2022.**

BUDGET PRINCIPAL RETROSPECTIVE 2021

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

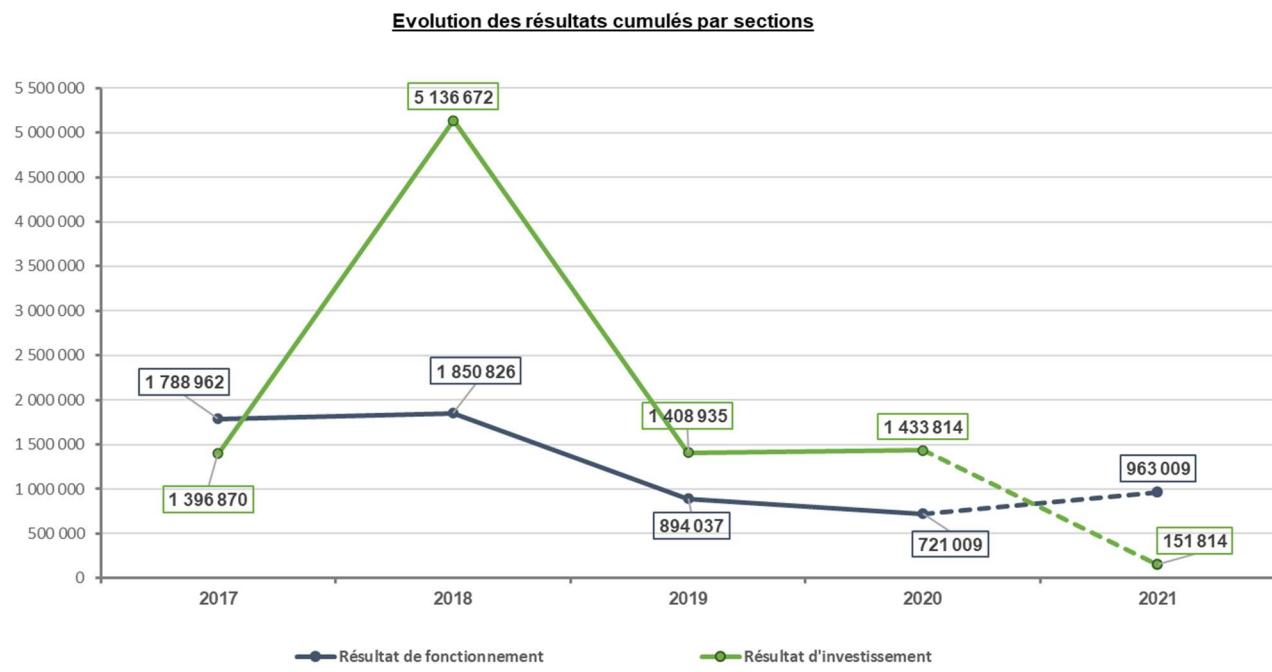
Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

1. EVOLUTION DES RESULTATS

La rétrospective 2021 se base sur une projection estimée des recettes et des dépenses. L'ensemble des recettes et des dépenses définitives pour l'année 2021 seront retracées dans un compte rendu détaillé lors du vote du compte administratif.

- ▶ Résultat net de fonctionnement estimé 2021 : + 242 000 €
- ▶ Résultat net d'investissement estimé 2021 : - 1 282 000€



Le budget 2021 présenterait un résultat net en baisse par rapport à 2020 puisque le résultat net de fonctionnement se situait à hauteur de 721 000 € en 2020 ; ce tassement du résultat net était attendu du fait d'une baisse inévitable des recettes économiques et fiscales s'expliquant en partie par le COVID (ralentissement de l'activité économique).

Quant au résultat net d'investissement, il s'explique par l'exécution comptable du chantier du stade aquatique et le solde des marchés conclus en vue de sa construction.

Le résultat cumulé de fonctionnement serait de 963 009 € et celui d'investissement de 151 814 € (sans affectation des résultats au BP 2022).

2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement 2021

La projection de réalisation des recettes de fonctionnement 2021 serait la suivante :

	2017	2018	2019		Envoyé en préfecture le 31/01/2022	
				Affiché le 144	Reçu en préfecture le 31/01/2022	Evolution
CFE	1 813 420	1 841 894	1 907 050			
TAXES HABITATIONS ET FONCIERS + RS	3 614 474	3 668 528	4 319 404	ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE	1 534 957	-22,09%
FRACTION DE TVA					3 093 411	
CVAE	996 150	1 046 943	1 045 921	1 049 164	966 426	-7,89%
TASCOM	325 131	245 370	269 796	289 669	276 575	-4,52%
IFER	68 649	69 928	60 809	65 879	66 550	1,02%
FNGIR	21 695	21 695	21 695	21 695	21 695	0,00%
REVERSEMENT ATTRIBUTION COMPENSATION	342 524	351 222	375 536	375 536	391 396	4,22%
REVERSEMENT FPIC	161 547	135 559	105 064	58 208	-	-100,00%
DGF	1 617 048	1 583 281	1 660 920	1 642 784	1 626 913	-0,97%
COMPENSATION ETAT	294 803	299 402	334 516	353 063	527 081	49,29%
TAXE DE SEJOUR	105 510	182 499	235 977	218 902	253 000	15,58%
VERSEMENT MOBILITE	-	-	-	-	350 095	
AUTRES (caf, loyers, facturations...)	1 357 487	1 368 142	1 241 480	1 353 569	1 649 267	21,85%
TOTAL	10 718 438	10 814 463	11 578 168	11 603 245	11 820 000	1,87%

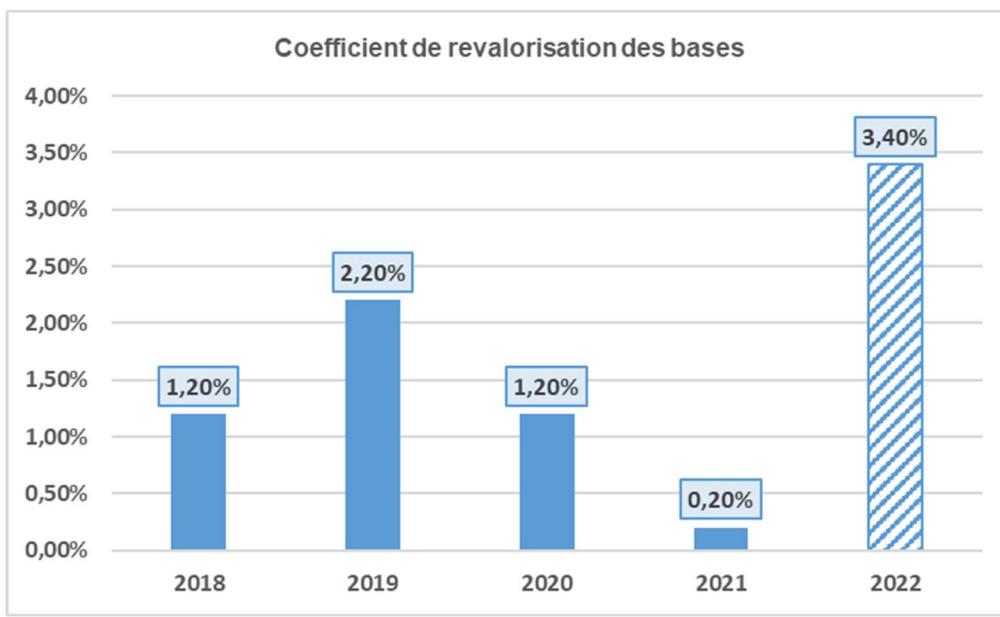
La projection sur l'année 2021 des recettes de fonctionnement présente une légère augmentation de 1,87 % par rapport à 2020 due à l'augmentation d'une part des compensations par l'Etat (en lien avec la baisse de CFE) et d'autre part à l'augmentation des facturations liées à l'ouverture du stade aquatique et de la perception de la taxe de séjour ; en revanche on peut faire le constat sans surprise d'une baisse globale des ressources relatives à la fiscalité économique sur cette période.

2.1.1 La fiscalité

▲ Evolution des bases de fiscalité

Pour rappel, le coefficient de revalorisation des bases appliqué en 2021 était de 0,20%, soit bien en deçà des années précédentes.

Pour 2022 la revalorisation des bases, compte tenu de définition du coefficient de revalorisation adossée à l'inflation, est arrêtée à **3,40%**, sans compter l'évolution des bases physiques.



En 2021, les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxes foncières bâties (TFB) sont en forte baisse du fait de la réforme des locaux industriels qui résulte de la volonté du gouvernement de baisser à hauteur de 10 milliards d'euros les impôts de production. Néanmoins, la fiscalité perdue par Douarnenez Communauté est compensée par des allocations compensatrices.

Suite à la suppression du produit de la TH sur les résidences principales, Douarnenez Communauté ne pouvait plus voter de taux en 2021 en matière de TH. Les taux votés en 2021 s'appliquent uniquement sur la CFE et les taxes foncières (bâties et non bâties). Les taux restent inchangés et se maintiennent à hauteur de 2019 comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
CFE	26,76%	26,76%	26,76%	26,76%	26,76%
Taxe d'habitation	10,19%	10,24%	11,47%		
Foncier bâti	1,51%	1,52%	1,52%	1,52%	1,52%
Foncier non bâti	2,74%	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%

Pour 2022, la question des taux devra être discutée dans le cadre de l'élaboration des budgets primitifs 2022. Par ailleurs, une revoyure fiscale pourra être envisagée en 2023, avec entre autres, la possibilité de revoir le taux de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

▲ Evolution des produits perçus : CFE, TFB et TFNB

Contributions	2018	2019	2020	2021	2022 (prévisionnel)
CFE	1 841 894	1 906 970	1 970 144	1 534 957	1 630 000
Taxe d'habitation (THRS)	3 202 289	3 676 404	3 707 618	654 814	629 000
Foncier bâti	394 177	405 847	412 878	395 669	408 000
Foncier non bâti	34 072	39 890	39 496	12 151	12 100
Total	5 472 432	6 029 111	6 130 136	2 597 591	2 679 100
					3,14%

Pour 2021, les produits perçus au titre de la CFE et des taxes foncières se montent à 2 597 591 €. Le montant des rôles supplémentaires 2021 est de 11 908 €. Il est à noter que sur cette fiscalité perçue, l'Etat prélève la somme de 33 649 € au titre du redressement de finances publiques et 3 793 € au titre de dégrèvement de taxes sur les friches commerciales.

▲ Evolution de la fiscalité économique : CVAE, TASCOM et IFER

	2018	2019	2020	2021	2022 (prévisionnel)
CVAE	1 046 943	1 045 921	1 049 164	966 426	1 212 503
TASCOM	245 370	269 796	289 669	276 575	300 000
IFER	69 928	60 809	65 879	66 550	91 275
Total	1 362 241	1 376 526	1 404 712	1 309 551	1 603 778

Pour 2021, on constate un fléchissement à la baisse de la fiscalité économique comme attendu, suite à la crise sanitaire. La reprise économique dynamique, enclenchée en 2021, aura des répercussions immédiates sur les recettes de fiscalité dès 2022, selon les prévisions projetées.

Malgré l'application annuelle à la hausse du taux de fiscalité de 0,1 %, **le montant TASCOM 2021 est en baisse de 13 094 €, pour atteindre un montant de 276 575 €.** L'exercice 2022 sera la dernière année d'augmentation de la TASCOM puisque le taux maximum aura été atteint.

Pour rappel, les IFER s'appliquent sur les entreprises de réseaux (éoliens, hydroliennes, transformateurs électriques, stations radioélectriques, canalisation de gaz). **Le montant 2021, reste stable, à hauteur de 66 550 €.** Le montant prévisionnel 2022 prévoit l'intégration des éoliennes installées sur la commune de Pouldergat.

▲ Fraction de TVA

En remplacement de la taxe d'habitation en cours de disparition, Douarnenez Communauté a perçu pour la première fois en 2021 une compensation sous forme de versement de fraction de TVA. **Pour 2021 ce montant s'élève à 3 093 411 € et est projeté à hauteur de 3 262 000 € pour 2022.**

▲ Allocations compensatrices

Douarnenez Communauté a perçu au titre des allocations compensatrices, en 2021, la somme de 527 081 €.
 Ce montant correspond aux abattements pratiqués par l'Etat sur la CFE et la TFB et reversés à la collectivité.

▲ Evolution de la fiscalité indirecte

	2018	2019	2020	2021
Reversement AC	351 222	375 536	375 536	391 396
Reversement FPIC	135 559	105 064	58 208	-
Taxes de séjour	182 499	235 977	218 902	250 000

Sont concernées par le versement d'Attributions de Compensation, les communes de Kerlaz, du Juch, de Poullan/mer et de Pouldergat. **Le montant 2021 s'élève à 391 396 €.** Celui-ci évolue suite à la participation des communes au déficit de fonctionnement du stade aquatique.

Depuis 2021, Douarnenez communauté n'est plus éligible au versement FPIC.

Quant au montant de la taxe de séjour pour 2021, il est estimé à 250 000€ en nette hausse sur cet exercice et établit un record de perception et de recouvrement.

2.1.2 La Dotation Global de Fonctionnement (DGF)

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Pour rappel, la Loi de Finances 2019 a réformé en profondeur la DGF des EPCI. Avec l'application de cette réforme, Douarnenez Communauté retrouve de la dotation d'intercommunalité depuis 2019 mais voit sa dotation de compensation être écrétée chaque année.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation d'intercommunalité	-	-	113 993	124 140	138 178
Dotation de compensation groupement	1 617 048	1 583 281	1 546 927	1 518 644	1 488 735
DGF	1 617 048	1 583 281	1 660 920	1 642 784	1 626 913
Evolution	-8,76%	-2,09%	4,90%	-1,09%	-0,97%

En 2021, la DGF perçue par Douarnenez Communauté est en baisse de 0,97 % pour un montant total de 1 626 913€. La dotation d'intercommunalité est abondée de 14 038 € et la dotation de compensation impactée à la baisse de 29 909 €.

2.1.3 Le coefficient d'intégration fiscal (CIF)

Le CIF de Douarnenez Communauté se situe en 2021 à 0,403572 contre 0,394610 en 2020. Le CIF de Douarnenez Communauté se situe au-dessus du CIF moyen de la catégorie : 0,381029. Les efforts d'intégrations et de prises de compétence les dernières années ont permis de dynamiser le CIF sur ces dernières années. **Ce coefficient reste important dans le calcul de la DGF.**

3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement 2021

La projection de réalisation des dépenses de fonctionnement 2021 serait la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 204 909	1 537 126	1 324 029	1 249 404	1 887 800	51,10%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 351 615	4 078 331	4 286 579	4 296 540	5 015 940	16,74%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	2 877 164	2 143 583	2 022 351	2 110 002	1 415 000	-32,94%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTE	1 491 252	1 605 180	1 802 135	1 797 796	1 828 000	1,68%
66 - CHARGES FINANCIERES	294 021	318 690	430 401	357 728	346 500	-3,14%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	86 161	44 823	62 838	2 313	690	-70,17%
TOTAL	9 305 121	9 727 733	9 928 333	9 813 782	10 493 930	6,93%

3.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les charges à caractère général sont fortement impactées par la prise de 2 compétences importantes en termes budgétaires : l'ouverture du stade aquatique sur une demi-année (130 000 €) et la prise en charge du service de transport urbain Tud' bus à partir du mois de juillet (350 000 €).

De plus, on peut noter sur ce chapitre, outre l'inflation, des augmentations diverses liées à l'augmentation des fluides et du carburant, à la conduite de diverses études ou audits, relatifs par exemple à la prise de compétence mobilité, à l'audit de la prévention sécurité au sein de la collectivité.

3.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel représenteraient 47,80 % des dépenses réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, elles demeurent le premier poste de dépenses pour la collectivité.

Ce chapitre est impacté en 2021 par l'augmentation du nombre d'agents du fait du transfert des agents de la piscine communale vers la communauté et de recrutements supplémentaires (+15 postes/472 000 €) nécessaires à l'exploitation du stade aquatique ; de plus quelques postes ont été créés en vue de faire face aux nouvelles compétences assumées (PVD, SIG/ 44 000 €).

En outre le GVT est estimé à 78 000 € sur la masse salariale.



Détail des effectifs, du temps de travail et des avantages en nature pour l'année 2021

- **Total des effectifs au 31/12/2021 : 185 agents répartis comme suit :**

	Titulaire		Contractuel permanent		Contractuel non permanent		Apprenti
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	
Budget principal	103	100,7	14	14	9	9	5
OM	18	17,8	1	1	3	3	0
Eau	10	9,8	11	11	2	2	1
Assainissement	5	5	3	3	0	0	0
Total	136	133,3	29	29	14	14	6
Total agents présents :							
	Nb	185					
	ETP	182,3					

- **Dont 43 contractuels, avec 15 contrats de droit privé (dont 2 non permanents) et 12 contractuels non permanents pour assurer des remplacements.**
- **Dont 6 apprentis.**
- **Dont un médecin pour le multi accueil.**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
 Reçu en préfecture le 31/01/2022
 Affiché le ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

- Temps de travail : 1 607 heures
- Avantage en nature : Néant

3.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Le chapitre pour 2021 accuse une baisse d'un peu plus de 32 % s'expliquant par plusieurs éléments :

- **En 2020, avait été passée une écriture comptable de 260 000 € correspondant au renversement de la taxe d'habitation à l'Etat suite à la réforme de 2017.**
- **Baisse du renversement des attributions de compensation du fait du transfert de la piscine communale.**
- **Baisse du renversement de la dotation de solidarité communautaire.**
 - Détails des attributions de compensation

Les attributions de compensation pour 2021 s'établissent ainsi :

	Bases définitives		Transfert compétence piscine	Participation deficit de fonctionnement stade aquatique	Services communs 2020	Bases définitives	
	AC 2020 Fonctionnement	AC 2020 Investissement				AC 2021 Fonctionnement	AC 2021 Investissement
Douarnenez	1 016 282	- 213 451	- 98 745		- 2 695	914 842	- 213 451
Kerlaz	- 65 946		-	- 2 917		- 68 863	-
Le Juch	- 76 836		-	- 2 668		- 79 504	-
Pouldergat	- 108 858		-	- 4 455		- 113 313	-
Poullan/mer	- 123 896		-	- 5 820		- 129 716	-
			- 98 745,00	- 15 860,00	- 2 695,00		

- Contribution au FPIC

La contribution au FPIC en 2021 est de 286 413 €, en baisse par rapport à 2020 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Solde FPIC - Dz Co	- 97 349	- 151 318	- 239 905	- 286 413	- 286 413
variation annuelle	56,14%	55,44%	58,54%	19,39%	0,00%
Prélèvement FPIC	232 908	256 382	298 113	286 413	286 413
Reversement FPIC	135 559	105 064	58 208	-	-
Solde FPIC - 5 communes + EPCI	- 302 658	- 424 895	- 607 956	- 709 696	- 709 696
variation annuelle	58,17%	40,39%	43,08%	16,73%	0,00%
Prélèvement FPIC	724 108	719 909	755 463	709 696	709 696
Reversement FPIC	421 450	295 014	147 507	-	-

3.1.4 Les participations et subventions (chapitre 65) :

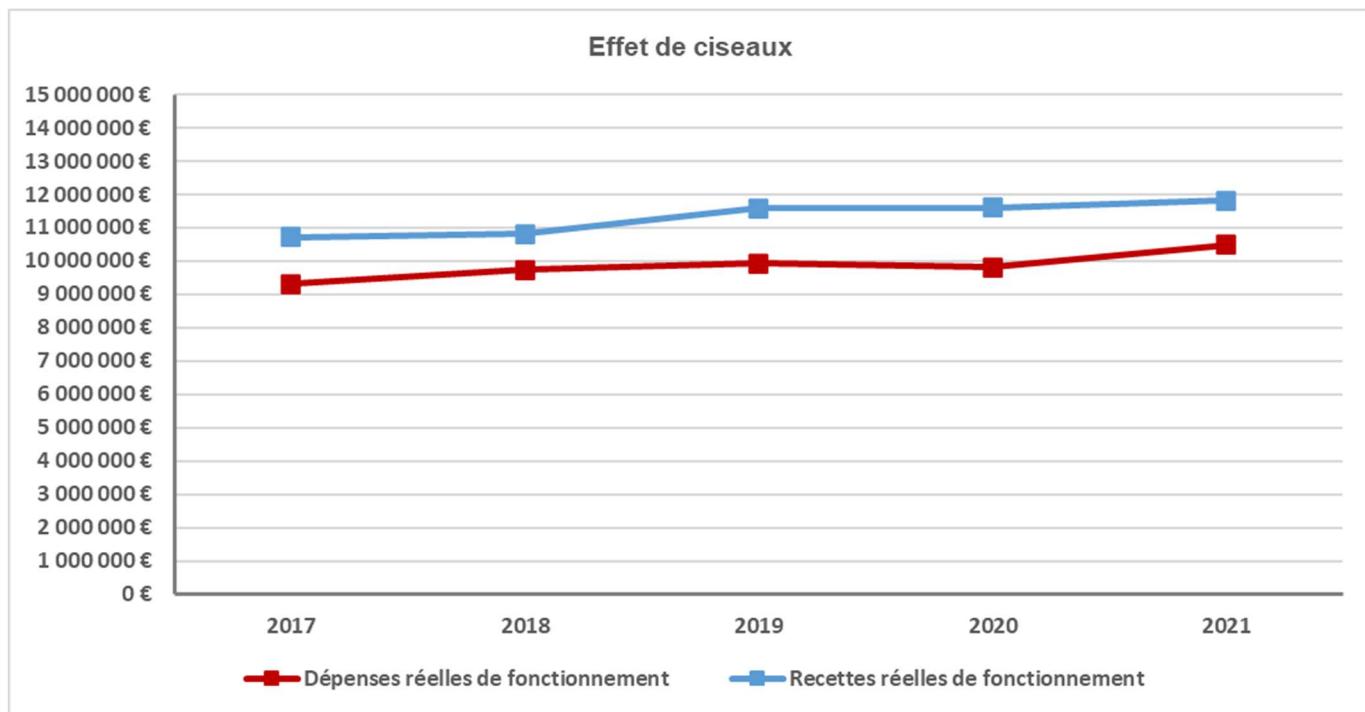
Le tableau suivant retrace l'évolution sur les 4 derniers exercices du chapitre 65 sur ses lignes les plus importantes :

	2018	2019	Reçu en préfecture le 31/01/2022	2020	2021	Evolution
6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	-	-	Affiché le 56 623	60 000	5,96%	
6531 INDEMNITES	85 307	91 514	ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE			
6553 SERVICE D'INCENDIE	773 557	773 557	774 334	774 334	0,00%	
6557 CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT	88 318	82 869	54 355	72 375	33,15%	
657341 SUBVENTIONS COMMUNES MEMBRES	70 953	56 509	55 652	57 312	2,98%	
657358 SUBVENTIONS AUTRES GROUPEMENTS (SMPPC, EPCI)	35 000	42 530	43 271	37 827	-12,58%	
65738 SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES PUBLICS (EPAB, CAF,QCD, MEGALIS)	152 301	180 895	190 825	175 133	-8,22%	
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	397 251	570 552	530 492	533 493	0,57%	
TOTAL	1 602 687	1 798 453	1 795 380	1 820 837	1,42%	

L'ensemble des dépenses sont maîtrisées, l'augmentation sur la ligne subvention aux associations s'expliquant par la prise de compétence jeunesse en 2019.

4. EFFETS CISEAUX DES DEPENSES ET DES RECETTES

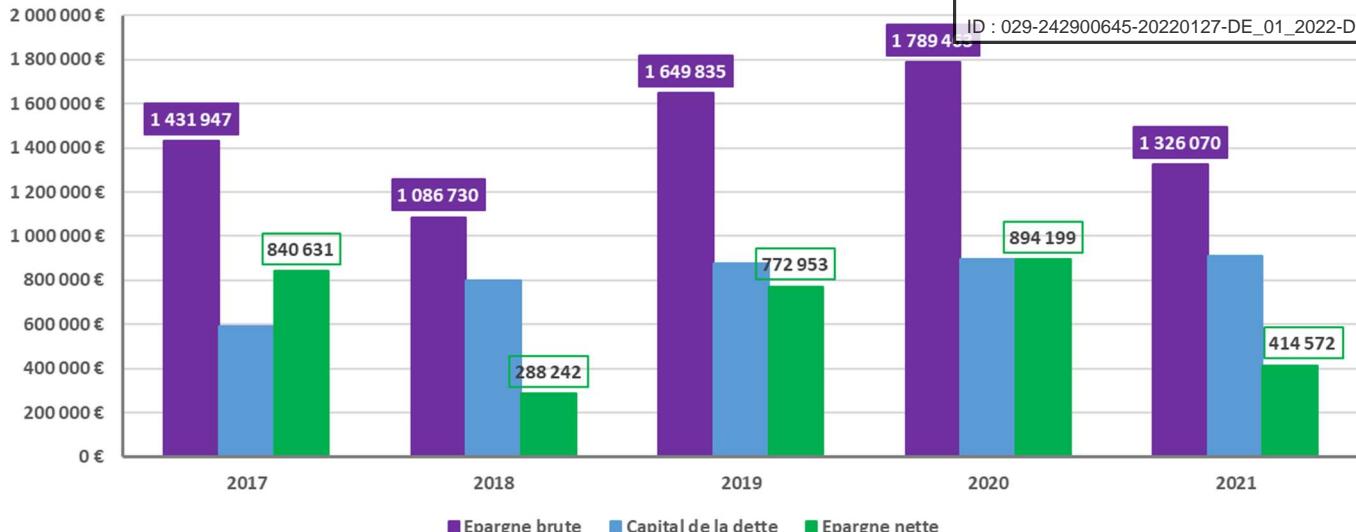
Ce graphique permet de vérifier la dynamique des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2021, si on constate une augmentation concomitante des dépenses et des recettes, plus forte pour les premières que pour les secondes ; on peut toutefois mesurer que l'écart entre dépenses et recettes reste raisonnable et maîtrisé.



5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

Pour rappel, la détermination de la capacité d'autofinancement (CAF) permet de constater l'excédent de fonctionnement utilisable pour autofinancer des dépenses d'investissement.

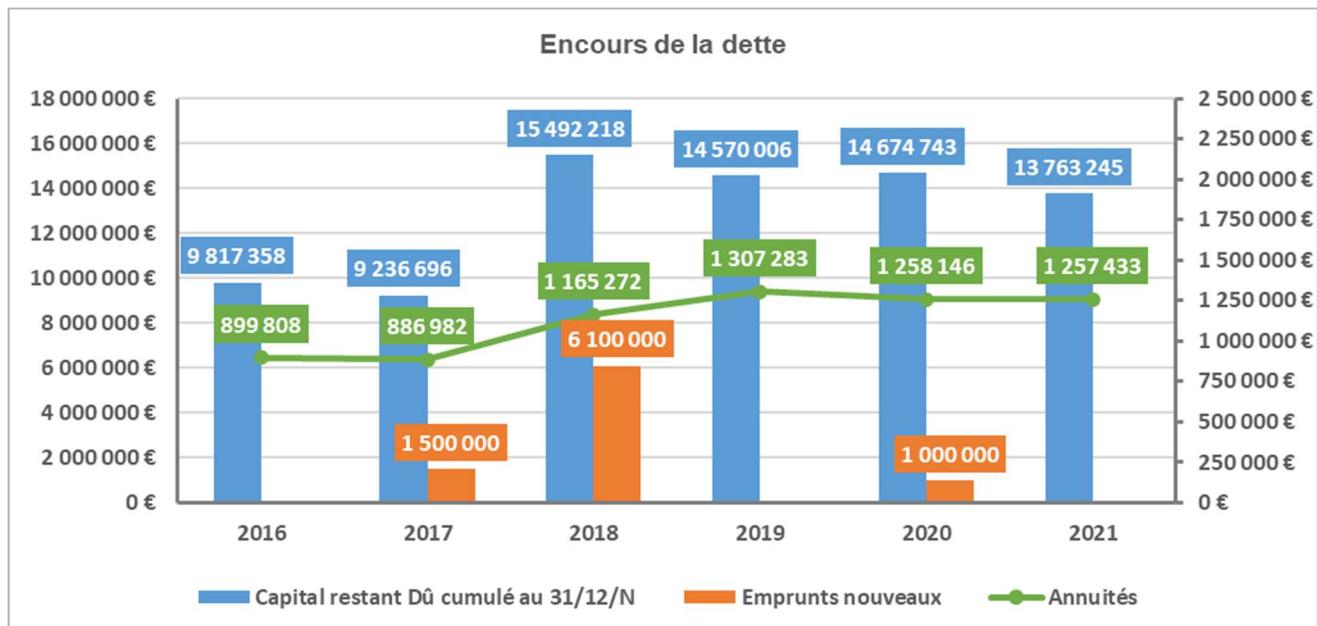
Evolution de la capacité d'autofinancement



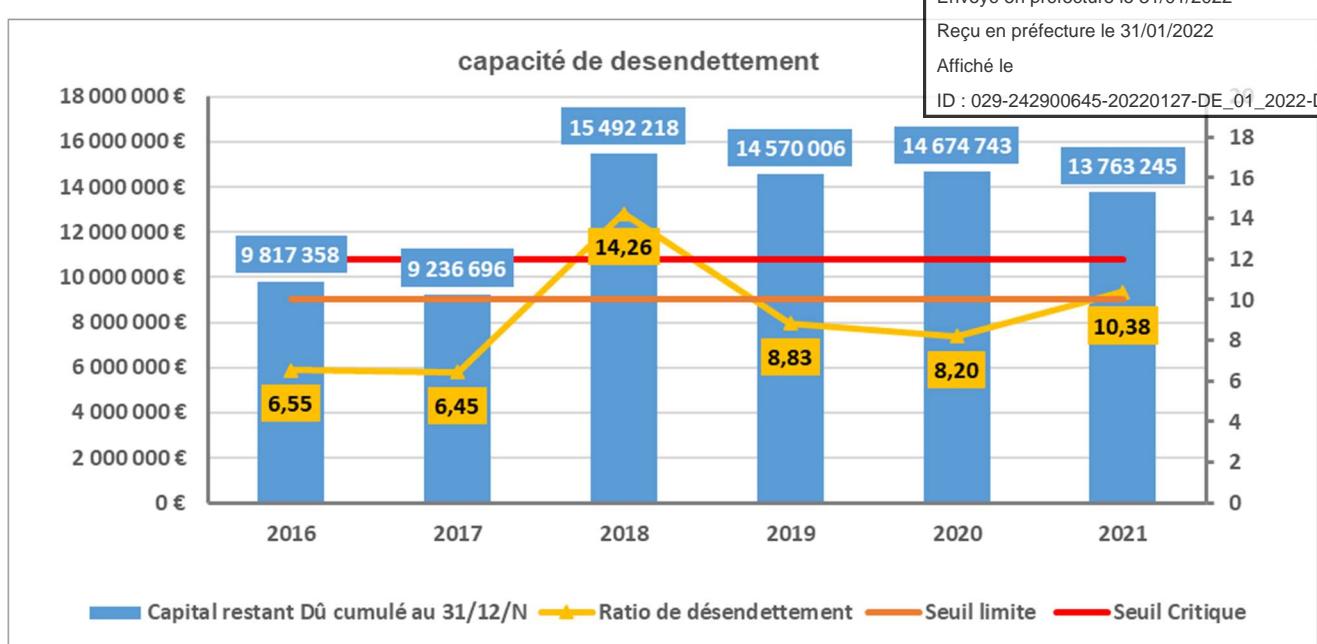
Selon les données 2021 prévisionnelles, et dans le cadre d'une clôture budgétaire non aboutie, la CAF présenterait un tassement assez notable tel qu'anticipé dans les prospectives financières précédentes par rapport à 2020, pour un montant de 414 500 €. Douarnenez communauté a de ce fait dû amortir les conséquences de la crise éco sanitaire et son impact sur les recettes, tout en assumant des dépenses supplémentaires. Néanmoins l'objectif sera sur le mandat d'optimiser le niveau d'épargne nette.

6. LA DETTE

Le capital restant dû atteint au 31/12/2021 la somme de 13 763 245 €, pour un taux moyen de 2,45%. Les annuités 2021 restent stables par rapport à 2020. Aucun n'emprunt n'a été contracté sur l'année 2021.



Ratio de Capacité de désendettement



Douarnenez Communauté présente un **ratio de désendettement en dégradation** du fait de la baisse de l'épargne nette ; il est évalué à 10 années pour 2021.

▲ Répartition de la dette par prêteurs

PRETEUR(S)	CRD 2021	RATIO
CAISSE D'EPARGNE	6 860 604 €	49,85%
ARKEA	2 130 097 €	15,48%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 868 750 €	13,58%
BANQUE POSTALE	1 580 420 €	11,48%
CREDIT AGRICOLE	1 323 373 €	9,62%
TOTAL	13 763 245	100%

▲ Typologie de la dette

TYPE	ENCOURS	%	TAUX MOYEN
Fixe	11 141 580 €	80,95%	2,65%
Variable	752 914 €	5,47%	1,33%
Livret A	1 868 750 €	13,58%	1,56%
	13 763 245	100%	2,45%

Douarnenez Communauté présente une **dette classée « 1A »** au 31/12/2020 sur la grille Gissler, soit une dette classée « sans risque ». Il n'y a aucun emprunt structuré dans l'encours du budget principal.

▲ Profil d'extinction de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	14 212 386,24 €	13 316 805,51 €	12 446 181,73 €	11 555 035,25 €	10 643 709,33 €
Capital payé sur la période	911 497,99 €	874 650,81 €	881 296,31 €	903 643,04 €	916 076,15 €
Intérêts payés sur la période	345 935,40 €	323 238,90 €	306 877,36 €	282 377,46 €	255 437,81 €
Taux moyen sur la période	2,40%	2,42%	2,43%	2,39%	2,37%

▲ Encours de dette par habitant (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Douarnenez Communauté	455	434	744	703	715	663

7. ANALYSE FINANCIERE ET PROSPECTIVE 2018 - 2026

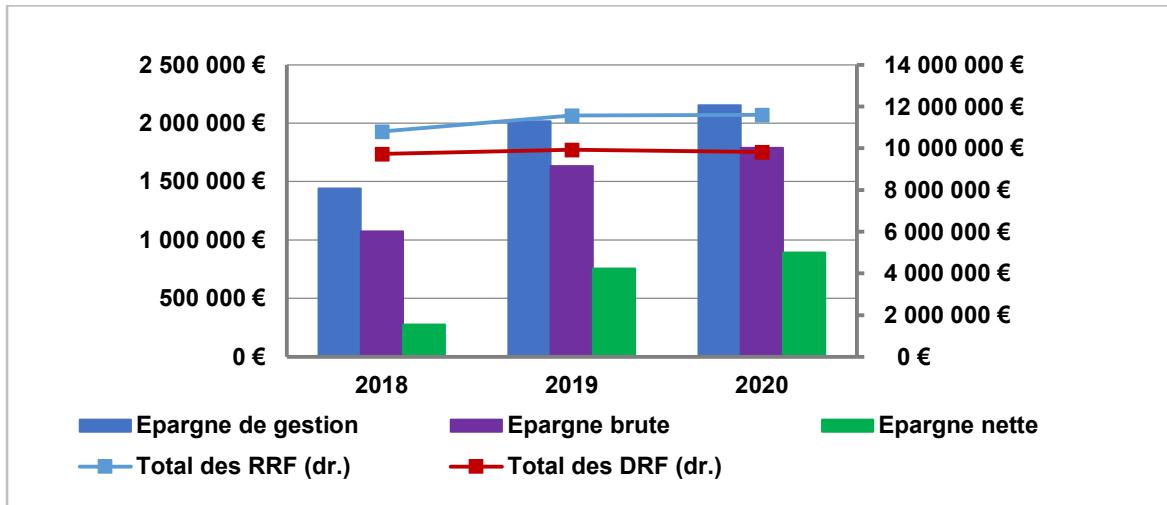
Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

7.1 Analyse rétrospective 2018 - 2020



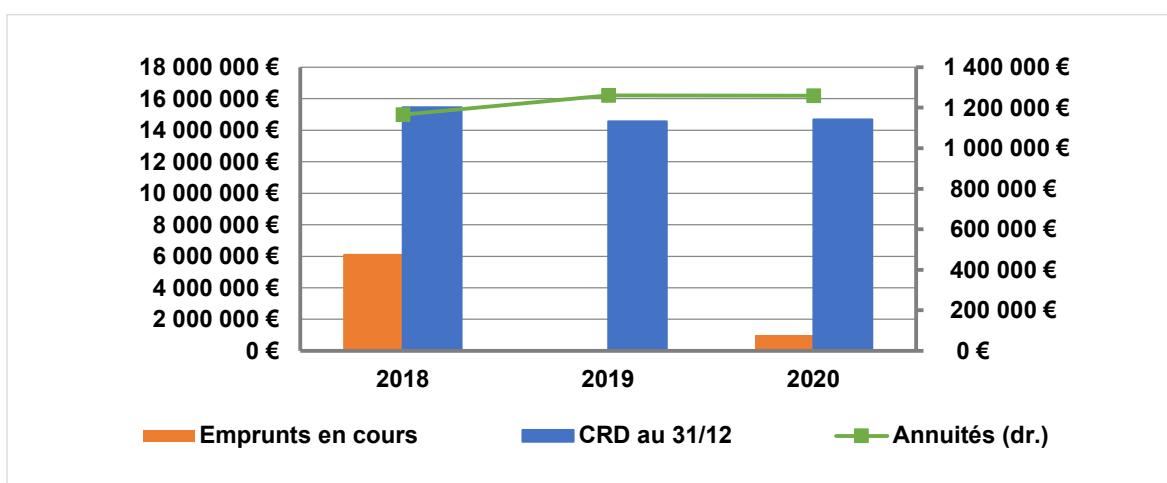
On constate sur cette période une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement et une légère augmentation des recettes de fonctionnement, écartant l'effet ciseau et la dégradation des ratios redoutés en 2018. Les décisions financières prises en 2018 (augmentation de la fiscalité et suppression de la DSC) ont permis de rétablir la situation.

L'épargne de gestion augmente sur la période pour passer de 1,4M€ en 2018 à 2,2M€ en 2020, avec l'augmentation des recettes de fonctionnement et la stabilité des dépenses sur la même période.

L'épargne brute évolue légèrement plus favorablement que l'épargne de gestion du fait de la diminution des intérêts de la dette sur la période. Elle passe de 1,1M€ à 1,8M€ en fin de mandat 2020. Quant au taux d'épargne brute, il s'élève à **15,42%** en 2020. Il est bien positionné par rapport à la recommandation CRC généralement admise entre 8% et 12%.

L'épargne nette évolue favorablement mais moins que l'épargne brute du fait de la progression des remboursements de capital d'emprunt. Elle s'élève à **894K€** en 2020 contre 275K€ en début de période.

- Evolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Sur la période, on constate une diminution de l'encours de dette. La collectivité a mobilisé 7,1M€ d'emprunt. Le CRD au 31/12/2020 est de 14,7M€ contre 15,4M€ initialement.

La légère diminution de l'encours de dette combinée à une augmentation de l'épargne brute a permis une amélioration du ratio de désendettement qui passe de 14,4 ans en 2018 à 8,2 ans en 2020. A l'exception de l'année

2018 où le ratio de désendettement a dépassé le seuil limite, ce dernier reste en ~~depuis au seuil de 12 ans recommandé~~

Pour rappel : le ratio de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité pourrait rembourser l'intégralité de son stock de dette, avec l'aide exclusive de son épargne brute.

En synthèse :

	2018	2019	2020
Épargne nette	275 K€	772K€	894 K€
Taux d'épargne brute	9,94%	14,12%	15.42%
Ratio de désendettement (années)	14,4	9	8.2
Capital emprunté sur la période	7,1M€		
Dette au 31/12	15,4M€	14,6M€	14.7M€
Total dépenses d'équipement	16,7M€		
Fonds de roulement de fin d'exercice	6,9M€	2,3M€	2,1M€

7.2 Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) sur la période 2022 - 2026

Ce tableau est composé des projets et chiffrages connus à ce jour.

- Programme réactualisé du PPI (en € TTC)

Libellé	Année	Total	2022	2023	2024	2025	2026
Pôle aquatique	2018	680 000	680 000				
Aire d'accueil des gens du voyage	2022	140 000	140 000				
Mobilité	2022	700 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
OPAH RU	2021	400 000		100 000	100 000	100 000	100 000
Local SIJ	2024	300 000			300 000	-	
Informatique / signalétique voirie / véhicules	2018	1 567 000	435 000	442 000	230 000	230 000	230 000
Investissements récurrents	2021	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
THD	2018	362 421	295 000	67 421			
Subvention d'équipement	2021	390 000	142 000	62 000	62 000	62 000	62 000
Eaux pluviales	2020	1 394 265	275 945	275 945	275 945	275 945	290 485
Voirie communautaire	2018	3 710 000	742 000	742 000	742 000	742 000	742 000
Total dépenses programme		9 893 686	2 899 945	1 879 366	1 899 945	1 599 945	1 614 485
Total recettes programme		3 359 187	848 721	600 157	689 592	640 380	580 336
Coût annuel		6 534 499	2 051 224	1 279 209	1 210 353	959 565	1 034 149

Ce tableau des financeurs n'anticipe pas sur les demandes de subventions qui pourraient être faites dans les années à venir, ni sur les financements actés dans le cadre du CRTE, et des contrats avec la Région et le Département.

7.3 La prospective et les perspectives budgétaires 2022 - 2026

7.3.1 Hypothèses de construction de l'analyse financière prospective

- Prise en compte des transferts de compétences (piscine / mobilités) et leur impact sur l'attribution de compensation,
- Prise en compte du financement de la thématique « Transitions »,
- Prise en compte du stade aquatique en année pleine,
- Prise en compte de l'inflation sur les charges générales avec une hypothèse d'augmentation 2%/an,
- Hypothèse d'augmentation de la masse salariale prenant en compte diverses créations de postes (PVD, manager de commerce, mobilités, transitions, ... en année pleine) et leurs éventuels financements ; stabilisation ensuite,
- Augmentation de l'enveloppe des subventions,
- Une stabilisation du FPIC, aux alentours de 286 000 €,
- Prise en compte de la dynamique de TVA à 3% annuel, puis fiscalité économique projetée à 1.5 % d'augmentation par an,
- Dynamisme des bases fiscales à partir de 2022 (+3%) puis 1.5% ensuite,
- Des dotations impactées par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale, donc diminution constante de la DGF (du fait aussi de la perte d'habitants : plus de 700 habitants perdus entre 2013-2019),
- Maintien d'un fonds de roulement de 800 000 € soit deux mois de dépenses de personnel (au regard des deux mois préconisés par les Chambres Régionales des Comptes),
- Un PPI estimé à 14M€ sur le mandat (2020 - 2026),
- Un recours à l'emprunt limité à 600 K€ en moyenne annuelle pour le mandat pour permettre le désendettement sur le mandat.
- Un contexte économique favorable dont on ne sait s'il va perdurer ► incertitude forte.

→ **Objectif : financer l'intégralité du PPI tout en conservant des ratios financiers corrects, voire améliorés à l'horizon 2026 et en désendant.**

7.3.2 Projection

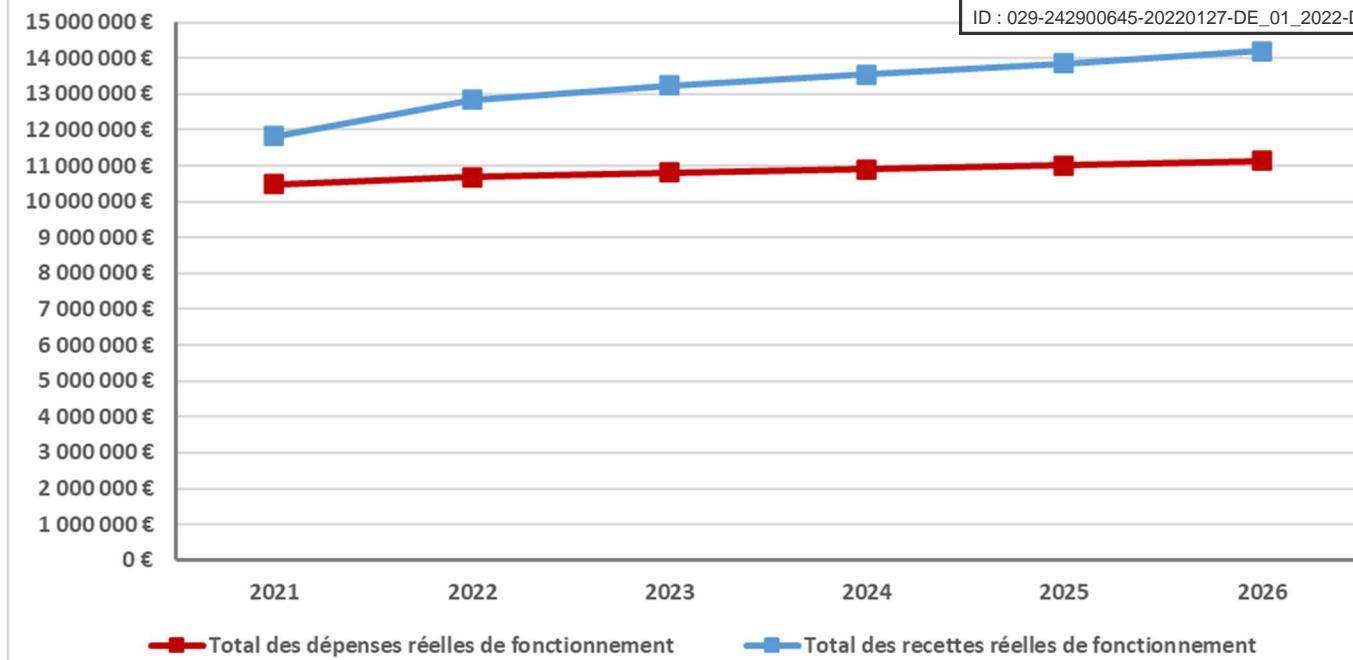
Les simulations montrent les évolutions suivantes en dépenses :

- ✓ Une très forte augmentation des charges de personnel en début de mandat, enjeu majeur, compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. En effet, pour Douarnenez communauté, elles représentent le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement ; après 2 hausses consécutives des charges de personnel en 2020 et 2021 liés à des recrutements et au transfert des agents de la piscine. Ces dernières devraient croître de 2% par an à partir de 2023 correspondant au GVT ; l'objectif est de garder une masse salariale stable ; le chapitre 012 passe de 5 M€ en 2021 à 5,7 M€ en fin de période.
- ✓ Les charges à caractère général sont en nette hausse en début de mandat. Elles évoluent en fonction de l'inflation, de l'importance des services rendus à la population et de leurs modes de gestion ; ce scénario retient une inflation de plus 1,5% par an à partir de 2023. Pour 2021 et 2022 les charges à caractère général augmentent fortement en raison de l'ouverture de la piscine et de la prise en compte de la compétence mobilités et transport urbain.

Quant aux recettes les simulations montrent les évolutions suivantes :

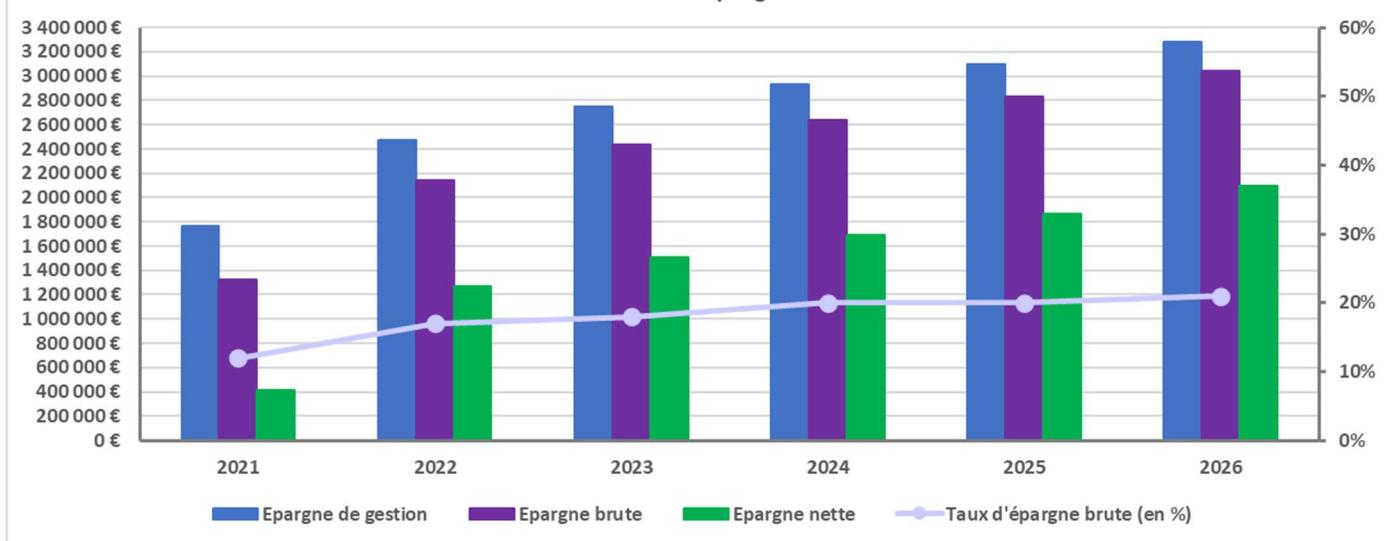
- ✓ Une évolution annuelle de 3,45 % globalement sur la période. La dynamique de ces recettes s'appuie essentiellement sur l'accroissement du versement de fraction de la TVA et de la fiscalité économique.
- ✓ Avec le transfert de la compétence mobilité, le versement mobilité se révèle très dynamique sur la période avec une revalorisation des taux prévue en 2022 et 2023.
- ✓ N'est pas pris en compte dans la prospective financière l'évolution physique des bases que le territoire peut éventuellement connaître.
- ✓ Quant aux recettes de service (stade aquatique, multi accueil...), elles restent stables sur la période.

Effet de ciseaux



Globalement le scénario prospectif montre une évolution plus soutenue des recettes face aux dépenses. D'où un effet ciseau favorable à terme. Exceptionnel

Ratio d'épargne

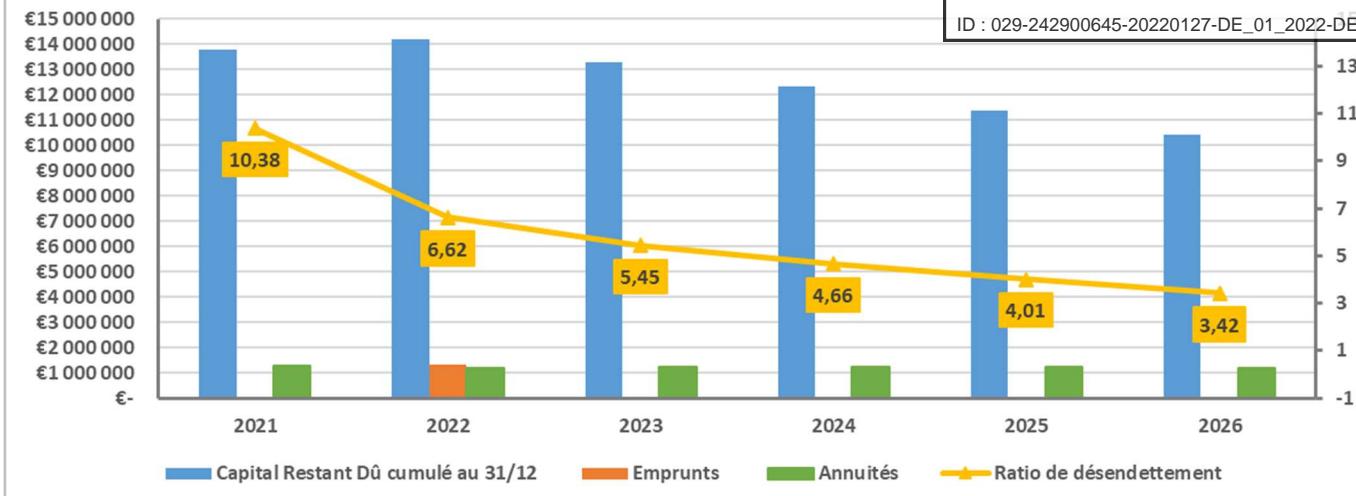


Si on constate une érosion de l'épargne de gestion en 2021, la tendance s'inverse dès 2022. L'épargne de gestion augmente, passant ainsi entre 2021 et 2026 de 1,7 M€ à 3,2 M€ en 2026.

Quant au ratio d'épargne brute, il est généralement admis que ce ratio est satisfaisant s'il est compris entre 8% à 15%. Si 2021 présente un ratio au-dessus des 10% malgré la conjoncture, la communauté de communes pourrait présenter un ratio au-delà de 20% en fin de mandat.

Enfin, l'épargne nette se retrouve nettement consolidé passant ainsi de 0,4 M€ en 2021 à un peu plus de 2 M€ en 2026.

Evolution de l'encours de dette



Un emprunt de 1,3 M€ environ est prévu en 2022, le recours à l'emprunt n'est pas prévu sur le restant de la période. Cette projection permet ainsi à l'intercommunalité de se désendetter à l'horizon 2026.

Dès lors l'augmentation de l'épargne brute améliorant le ratio de désendettement, celui-ci passerait en prévisionnel à 3,42 années en fin de période, contre 10,38 années en 2021.

8. SYNTHESE

Ratios financiers de la collectivité	2020	2021	2026
Epargne de gestion	2 152 346 €	1 672 570 €	3 282 324 €
Epargne brute	1 789 463 €	1 326 070 €	3 039 398 €
Taux d'épargne brute	15,42%	12,2%	21,4%
Epargne nette	894 199 €	414 572 €	2 092 018 €
CRD au 31/12	14 674 743 €	13 763 245 €	10 406 669 €
Ratio de désendettement	8,2 ans	10,3 ans	3,4 ans
Fonds de roulement - Fin d'exercice	2 154 822 €	355 801 €	800 000 €

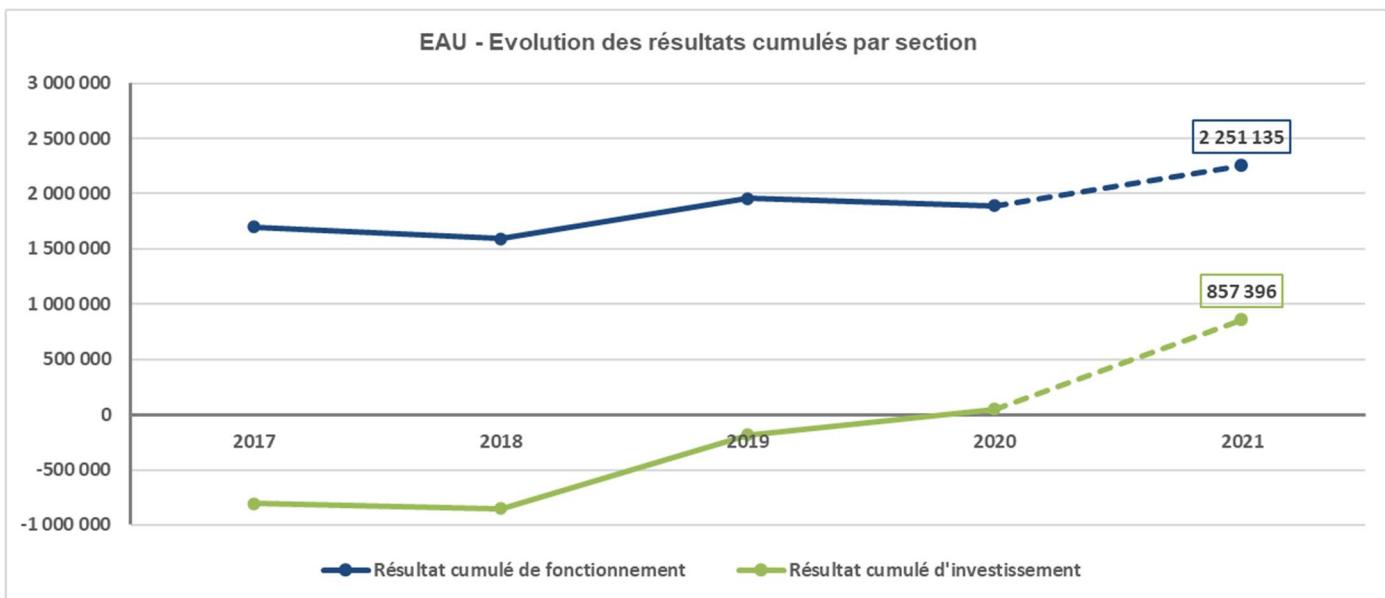
- Comme prévu, l'exercice 2021 accuse les conséquences de la crise sanitaire, avec une dégradation des ratios.
- Pour autant le contexte permettra dès 2022 de repartir sur une dynamique ratios financiers, sous réserve d'une très bonne maîtrise des dépenses, qui ont beaucoup cru en 2021 et 2022, et d'un PPI mesuré.
- En fonctionnement, sur la période 2022-2026, et d'après les hypothèses retenues, l'évolution des recettes est supérieure à celle des dépenses. Ainsi cette évolution favorable de la section de fonctionnement génère d'une embellie du niveau des épargnes ; le taux d'épargne brute se positionne donc à 21,2% en fin de période contre 15,4 en début de mandat.
- Le PPI sur ce mandat représente 14 M€ ce qui correspond à une moyenne annuelle de dépenses d'équipement de 2,31 M€ contre 3,9 M€ réalisés sur le précédent mandat, ce qui répond à l'ambition de mettre en œuvre un PPI mesuré.
- Pour financer l'intégralité des investissements et éviter le recours à l'emprunt, la collectivité devra puiser 1,8 M€ dans son fonds de roulement en 2021, tout en respectant le seuil défini à 2 mois de dépenses de personnel en réserve. Toutefois la collectivité devra emprunter 1,3 M€ en 2022. Néanmoins ce recours à l'emprunt n'engendre pas d'endettement supplémentaire sur la période. A l'inverse l'encours de dette diminue. La capacité d'autofinancement nette passe de 0,9 M€ en 2020 à 2 M€ en 2026. Quant à la capacité de désendettement elle demeurerait très en deçà de la limite des 12 années.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le _____
ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

La rétrospective 2021 se base sur une projection estimée des recettes et des dépenses. L'ensemble des recettes et des dépenses définitives pour l'année 2021 sera retracé dans un compte rendu détaillé lors du vote du compte administratif.

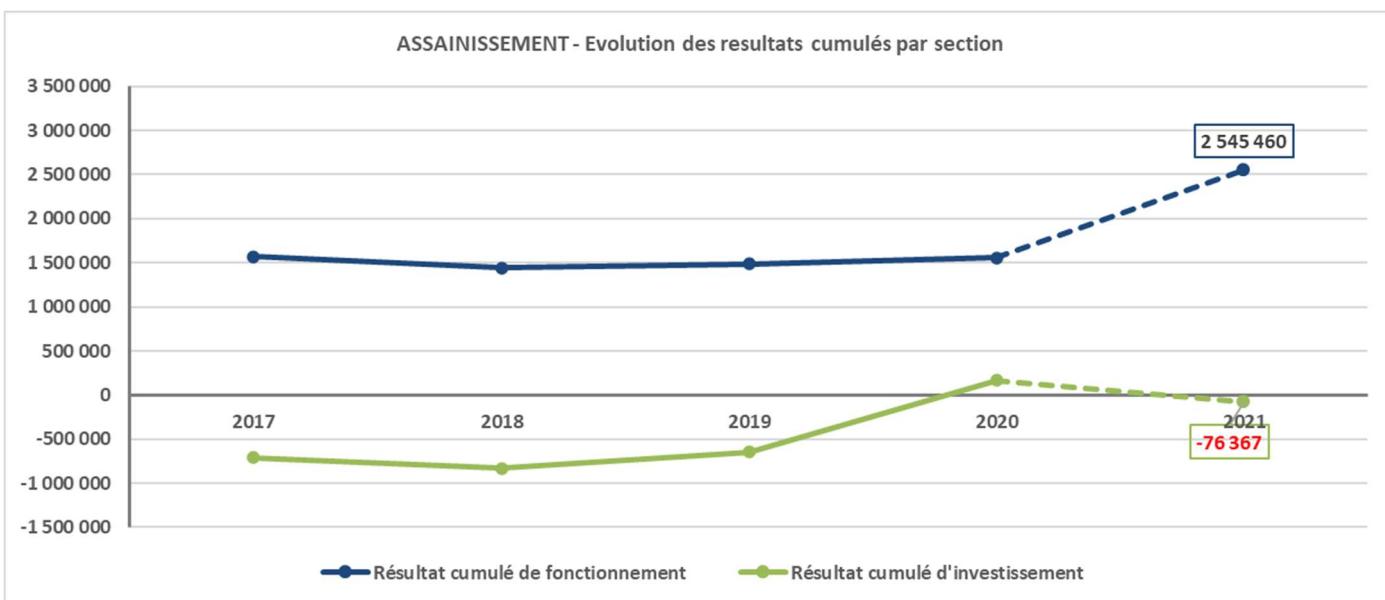
1. EVOLUTION DES RESULTATS



- Résultat net de fonctionnement estimé en 2021 pour le budget eau régie : 357 900 €.
- Résultat net d'investissement estimé en 2021 pour le budget eau régie : 810 774 €.

Le résultat net de fonctionnement 2021 serait en diminution d'environ 165 000 € par rapport à 2020. On note, pour 2021, une dynamique plus importante des dépenses par rapport aux recettes. **Le résultat cumulé de fonctionnement 2021 est projeté à hauteur de 2 251 135 €.**

Le résultat net d'investissement se voit fortement consolider, en 2021, puisqu'il est en augmentation de près de 580 000 € par rapport à 2020. **Le résultat cumulé d'investissement 2021 serait de 857 396 €.**



- Résultat net de fonctionnement estimé en 2021 pour le budget assainissement régé : **2 545 460 €**
- Résultat net d'investissement estimé en 2021 pour le budget assainissement régé : **- 241 740 €**

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

Le résultat net de fonctionnement 2021 connaît une progression de pratiquement 200 000€ par rapport à 2020 et permettrait d'atteindre un **résultat cumulé de fonctionnement 2021 à hauteur de 2 545 460 €**. La forte dynamique des recettes en 2021 explique en partie cette augmentation du résultat.

Le résultat net d'investissement 2021 se verrait à l'inverse fortement impacté à la baisse puisqu'il présenterait un déficit de 241 740 € venant refaire passer le **résultat cumulé d'investissement en déficit de 76 367 €**.

2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

EAU	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
013 - Atténuations de charges	-	93 175	87 226	103 692	95 000	-8,38%
70 - Produits des services	2 541 057	2 427 626	2 857 400	3 166 223	3 260 000	2,96%
74 - Subventions d'exploitation	-	2 201	2 000	-	-	
75 - Autres produits de gestion courante	50 118	50 710	43 713	70 381	55 560	-21,06%
76 - Produits financiers		12 678	12 678	12 985	12 700	-2,20%
77 - Produits exceptionnels	964 633	19 180	478	3 903	2 025	-48,11%
78 - Reprise de provisions			1 176	-	-	
Recettes réelles de fonctionnement	3 555 808	2 605 570	3 004 671	3 357 184	3 425 285	2,03%

ASSAINISSEMENT	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
013 - Atténuations de charges	-	16 527	30 624	17 053	19 000	11,42%
70 - Produits des services	2 574 928	2 482 645	2 645 322	2 655 239	2 964 400	11,64%
74 - Dotations, subventions				28 858	20 000	-30,70%
75 - Autres produits de gestion courante	2 933	11 598	6 501	6 580	4 000	-39,21%
76 - Produits financiers	-	10 469	10 469	10 469	10 500	0,30%
77 - Produits exceptionnels	785 096	8 672	1 078	820	500	-39,00%
78 - Reprises sur provisions	-	-	1 401	-	-	
Recettes réelles de fonctionnement	3 362 957	2 529 911	2 695 395	2 719 020	3 018 400	11,01%

Les prévisions 2021 de recettes sur le budget eau régé sont estimées à 3 425 000 €, soit en hausse de 2,03 % par rapport à 2020. On peut noter que seuls les produits de service sont en hausse (+ 2,96 %). Les autres recettes sont en baisse générale.

Le budget assainissement régé projette des recettes 2021 beaucoup plus dynamiques : + 11,01 % par rapport en 2020, pour un montant total de 3 018 400 €. Cette hausse significative provient principalement de la perception en hausse de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la redevance assainissement collectif.

3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

EAU	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
011 - Charges à caractère général	564 038	578 857	719 701	841 563	880 000	4,57%
012 - Charges de personnel	661 203	876 546	931 785	904 765	1 007 000	11,30%
014 - Atténuation de produits	217 765	331 498	319 783	323 988	359 000	10,81%
65 - Autres charges de gestion courante	-	3 449	3 674	8 835	9 100	3,00%
66 - Charges financières	227 982	202 639	254 867	175 655	169 000	-3,79%
67 - Charges exceptionnelles	3 022	2 667	5 187	1 536	37 000	2308,31%
68 - Dotation pour provisions	-	-	3 905	-	25 050	
Dépenses réelles de fonctionnement	1 674 010	1 995 656	2 238 902	2 256 342	2 486 150	10,18%

ASSAINISSEMENT	2017	2018	2019		Affiché le	1 033 000	-2,08%
011 - Charges à caractère général	873 609	1 174 190	1 281 838		ID: 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE		
012 - Charges de personnel	408 277	300 412	312 614				
014 - Atténuation de produits	151 509	-	-				
65 - Autres charges de gestions courante	-	3 050	3 863	6 857	9 740	42,04%	
66 - Charges financières	151 280	128 494	171 859	118 949	129 000	8,45%	
67 - Charges exceptionnelles	8 966	17 160	10 289	2 082	4 770	129,06%	
68 - Provisions pour risques	-	-	3 790		26 900		
Dépenses réelles de fonctionnement	1 593 641	1 623 306	1 784 252	1 769 933	1 846 410	4,32%	

Le budget eau régie projette des dépenses 2021 en hausse de 10,18 % par rapport à 2020, pour un montant de 2 496 150 €. Cette hausse trouve son explication dans l'augmentation de la masse salariale (+11,30%), dans le reversement de redevance à l'agence de l'eau (+10,80%), dans les charges exceptionnelles suite au rattrapage d'écritures émises à tort en investissement (curage de la retenue de Kératry) et dans la constatation de provisions pour créances douteuses.

Le budget assainissement régie présenterait, pour 2021, une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 4,00 % par rapport à 2020, pour un montant total de 1 846 410 €. On peut noter que sur l'année 2021, les projections font apparaître une baisse significative des charges à caractère général, de l'ordre de 20,00 % suite au transfert, en gestion 2021, des frais de refacturation de personnel entre budgets eau et assainissement au chapitre 012. Dès lors, les charges de personnel sont fortement impactées (+ 84,00 %) pour un montant total de 643 000 €, contre 349 000€ en 2020. On peut également constater des dépenses nouvelles comme les provisions pour créances douteuses pour un montant de 26 900 €.

4. POLITIQUE TARIFAIRES 2022

Pour rappel, la stratégie d'harmonisation et de convergence des tarifs se poursuit jusqu'en 2025 selon les principes suivants :

- ▶ Harmonisation tarifaire sur les parts fixes eau et assainissement, pour atteindre le même niveau en 2025, par une augmentation des parts fixes à Douarnenez et une baisse des parts fixes dans les communes rurales ;
- ▶ Harmonisation tarifaire du prix du mètre cube de l'eau potable par une augmentation sur l'ensemble des communes ;
- ▶ Harmonisation tarifaire du prix du mètre cube de l'eau assainie par une augmentation sur l'ensemble des communes.

N.B. : Les tarifs pour la commune de Poullan sur mer (pour la part eau potable) dépendent du syndicat nord Cap Sizun.

Pour 2022, les options tarifaires suivantes ont été votées, lors du conseil communautaire du 16 décembre 2021 :

- **Augmentation des tarifs calée sur l'inflation, à hauteur de 2,8 %,**
- **Maintien des tarifs SPANC,**
- **Augmentation des tarifs de prestations et travaux de 2,5 %.**

Exemple : Augmentation de la facture globale (eau et assainissement) type de 90 m3 :

- + 2,19 % à Douarnenez
- + 0,15 % à Pouldergat
- + 1,37 % au Juch
- - 0,87 % à Kerlaz
- + 1,70 % à Poullan/mer (tarifs du syndicat des eaux du Nord Cap Sizun)

5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

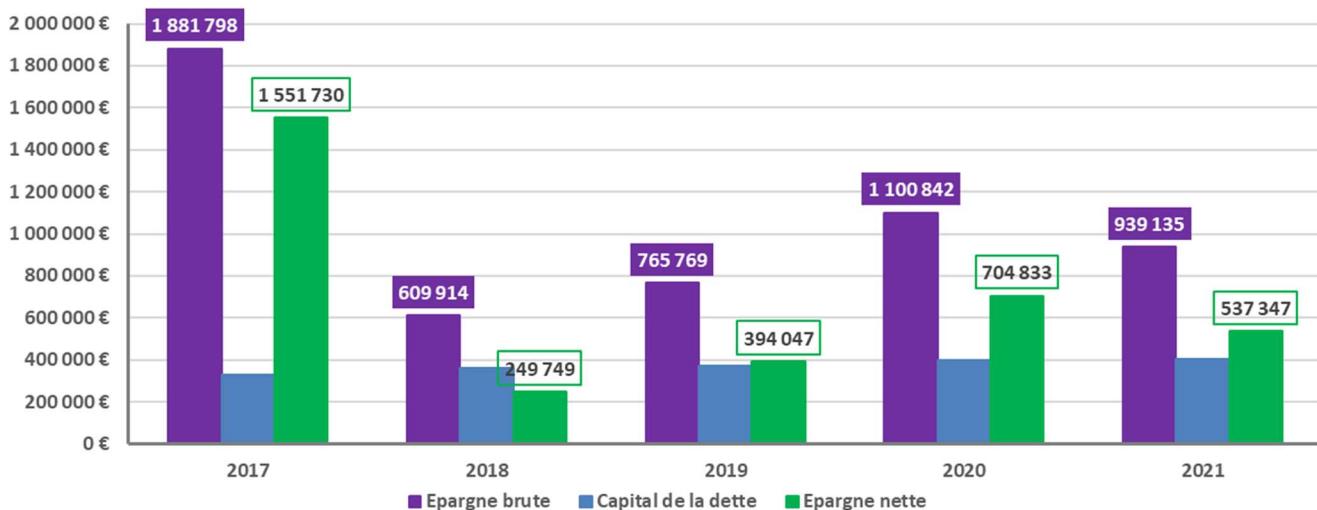
Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

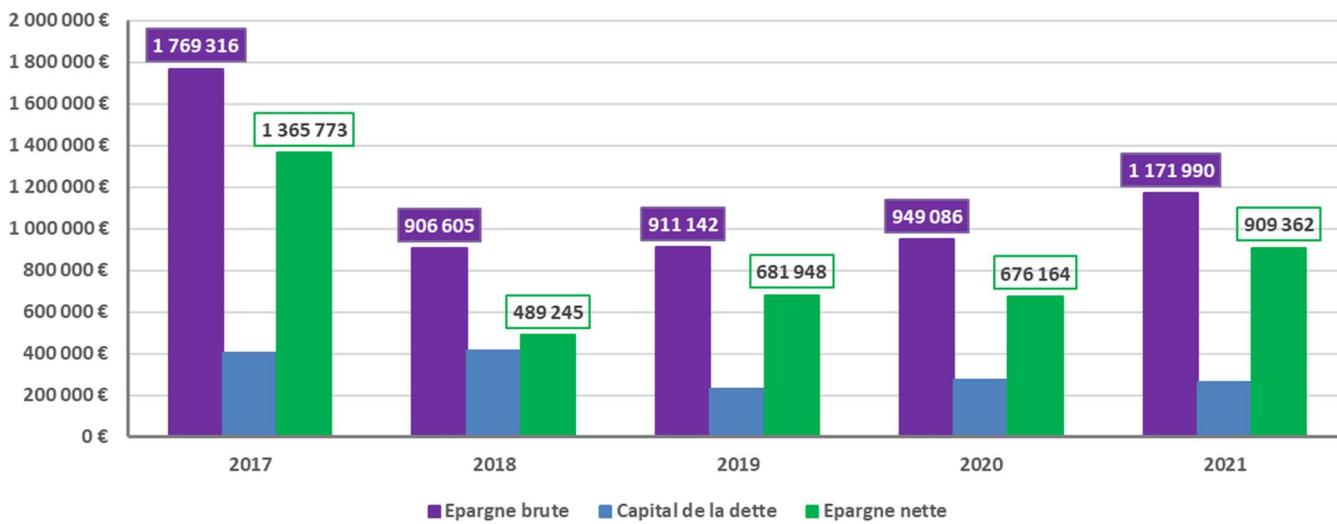
ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

Eau - Capacité d'autofinancement



En 2021, l'épargne nette du budget eau régie serait de 537 347 €, s'expliquant par une dynamique plus importante des dépenses par rapport aux recettes. Néanmoins le niveau d'épargne nette reste à un niveau satisfaisant, tel que projeté dans la prospective budgétaire.

Assainissement - Capacité d'autofinancement



En 2021, l'épargne nette budget assainissement régie serait de 909 362 €. Cette consolidation de l'épargne nette provient d'une forte progression des recettes réelles en 2021 par rapport en 2020.

6. LA DETTE

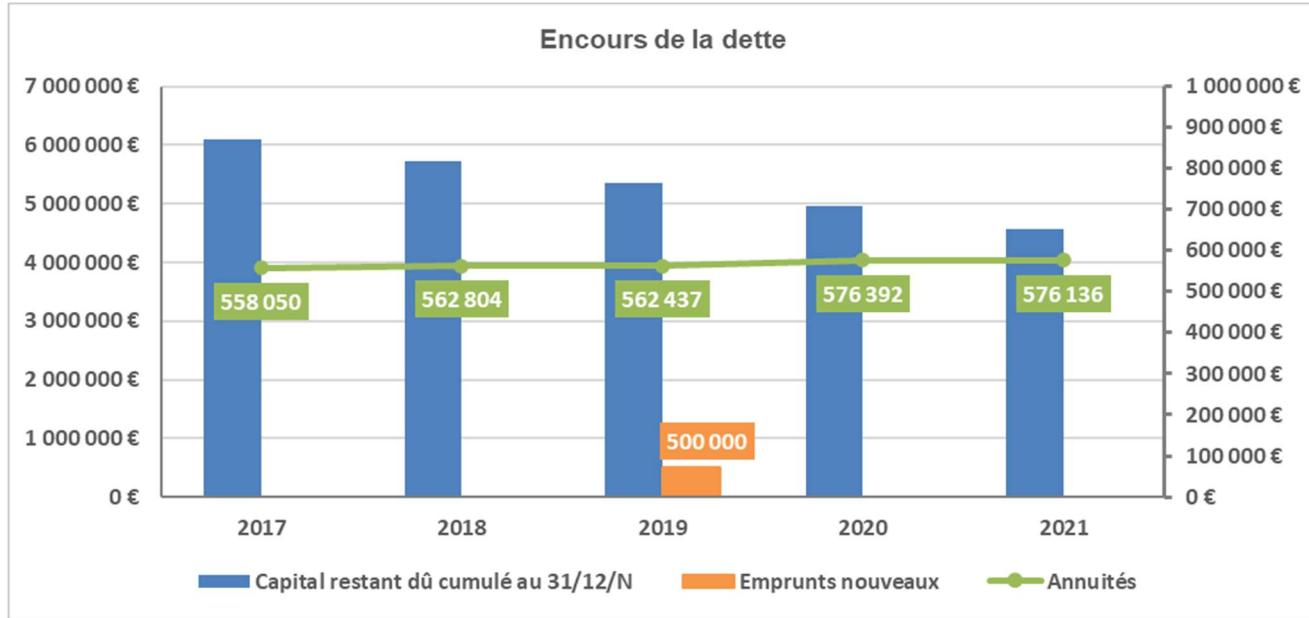
Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

- Caractéristiques de la dette du budget Eau Régie



L'encours de dette du budget Eau régie continue de diminuer pour atteindre la somme de 4 563 836 € au 31/12/2021. Ce désendettement progressif permettra de dégager des marges de manœuvre pour un futur recours à l'emprunt aux vues des actions proposées dans le PPI 2022 – 2026.

- Type de risque du budget Eau régie

La dette du budget eau régie est composé d'emprunts à taux fixe pour 75,80 %, d'emprunts à taux variable pour 15,00% et d'emprunt à barrière multiplicateur pour 9,20 %.

L'emprunt à barrière multiplicateur est indexé 2E sur la grille GISSLER, présentant un risque peu élevé et peu exposé. Néanmoins, pour la 1^{ère} fois depuis son intégration en 2017, son taux d'intérêt est passé de 4,50 % à 6,38 % en 2021, soit +7 250 € de charges d'intérêts supplémentaires. Un retour à un taux de 4,50 % est prévu sur 2022 pour une extinction en 2030.

- Dette par prêteur :

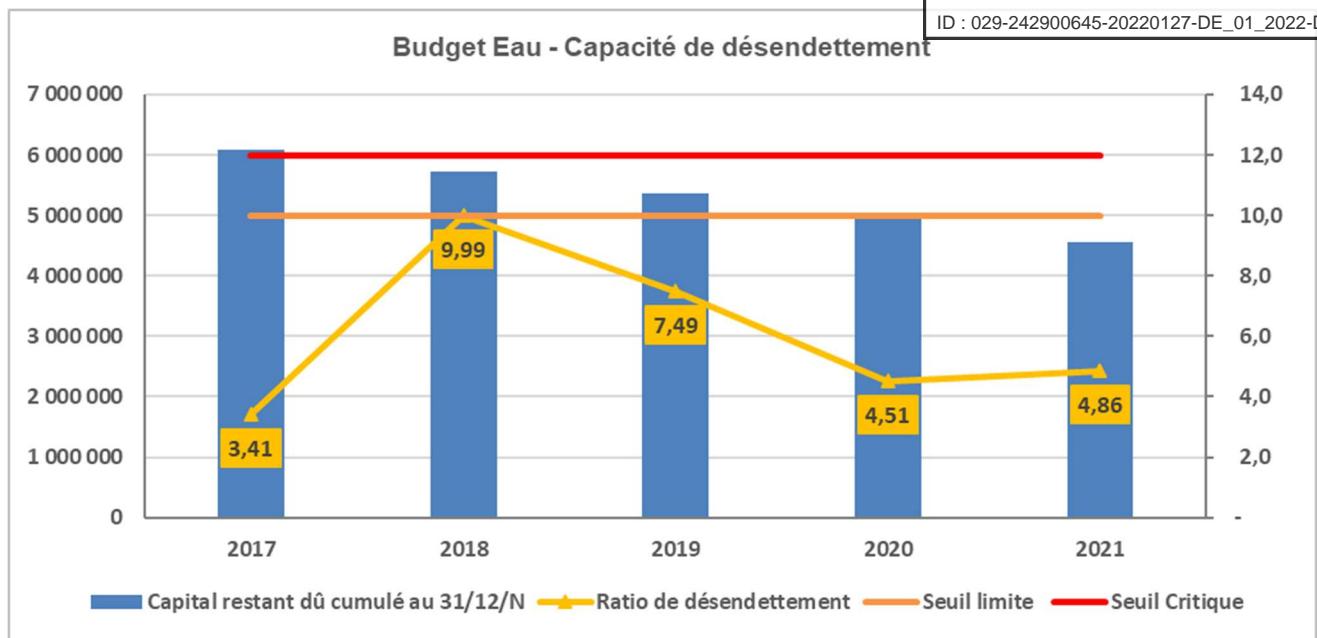
PRÉTEUR(S)	CRD 2021	RATIO
CAISSE D'EPARGNE	2 784 813 €	61,13%
SFIL	1 094 653 €	23,70%
CREDIT AGRICOLE	684 370 €	15,17%
	4 563 836 €	100%

- Dette par année :

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	4 794 455,55 €	4 388 791,32 €	3 977 078,58 €	3 558 987,60 €	3 133 540,03 €
Capital payé sur la période	401 788,50 €	407 818,43 €	414 104,98 €	420 664,96 €	427 515,86 €
Intérêts payés sur la période	174 347,36 €	151 004,23 €	138 383,88 €	125 604,40 €	111 109,53 €
Taux moyen sur la période	3,35%	3,32%	3,35%	3,37%	3,36%

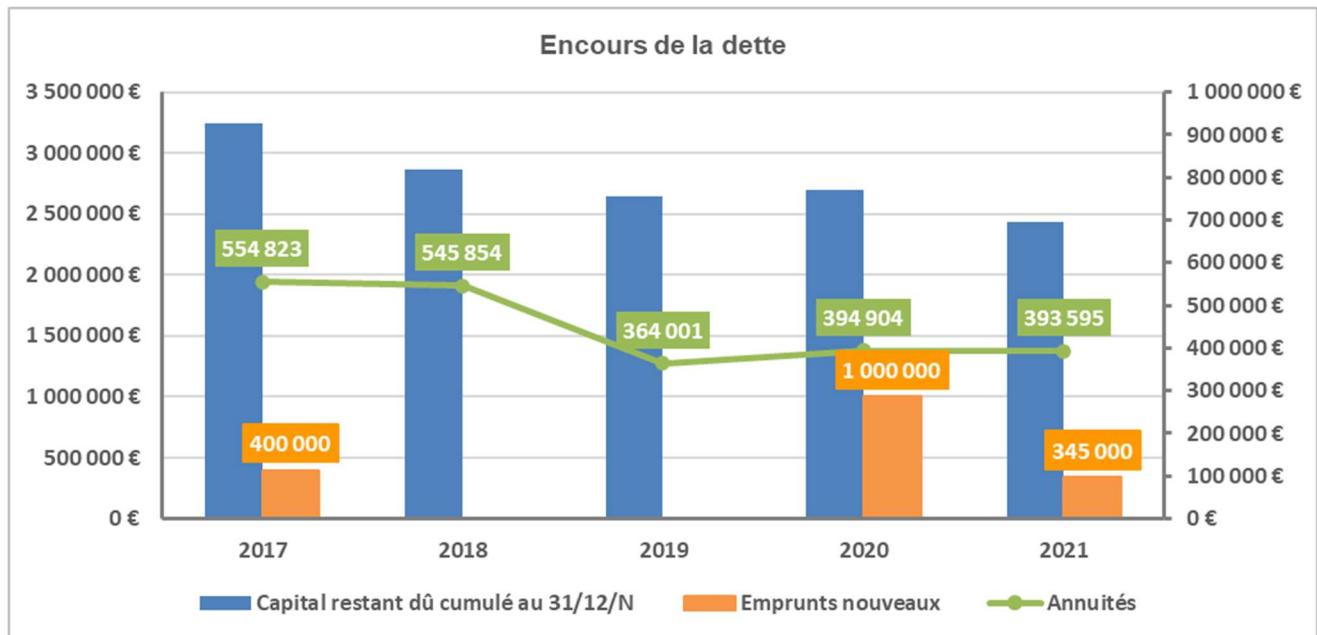
- La capacité de désendettement du budget Eau régie

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
 Reçu en préfecture le 31/01/2022
 Affiché le
 ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE



Pour 2021, le ratio de désendettement resterait stable par rapport à 2020, pour s'établir à 4,86 années. Ce ratio reste bien en deçà du seuil limite fixé à 10 ans.

- Caractéristiques de la dette du budget Assainissement Régie



Le capital restant dû, en date du 31/12/2021, se monte à 2 434 926 €. Le remboursement des annuités 2021 reste stable par rapport à 2020. L'impact du recours à l'emprunt d'un montant total de 1 345 000 €, correspondant au financement des travaux de raccordement de réseaux des effluents de Poullan/mer à Douarnenez se fera sur l'encours de dette qu'à partir de 2022.

- Type de risque du budget Assainissement Régie

La dette du budget assainissement régie est composée de 77,15 % d'emprunt à taux fixe, de 6,65 % d'emprunt à taux variable et de 16,20 % d'emprunt à barrière multiplicateur.

Tout comme le budget Eau Régie, le budget Assainissement Régie comprend un emprunt à taux multiplicateur. Possédant les mêmes caractéristiques, à savoir indexation 2E sur la grille Gissler, il a vu son taux passer pour la 1^{ère} fois, de 4,50 % à 6,38 % en 2021 soit + 6 311 € de charges d'intérêts supplémentaires. La remboursement est prévue en 2030.

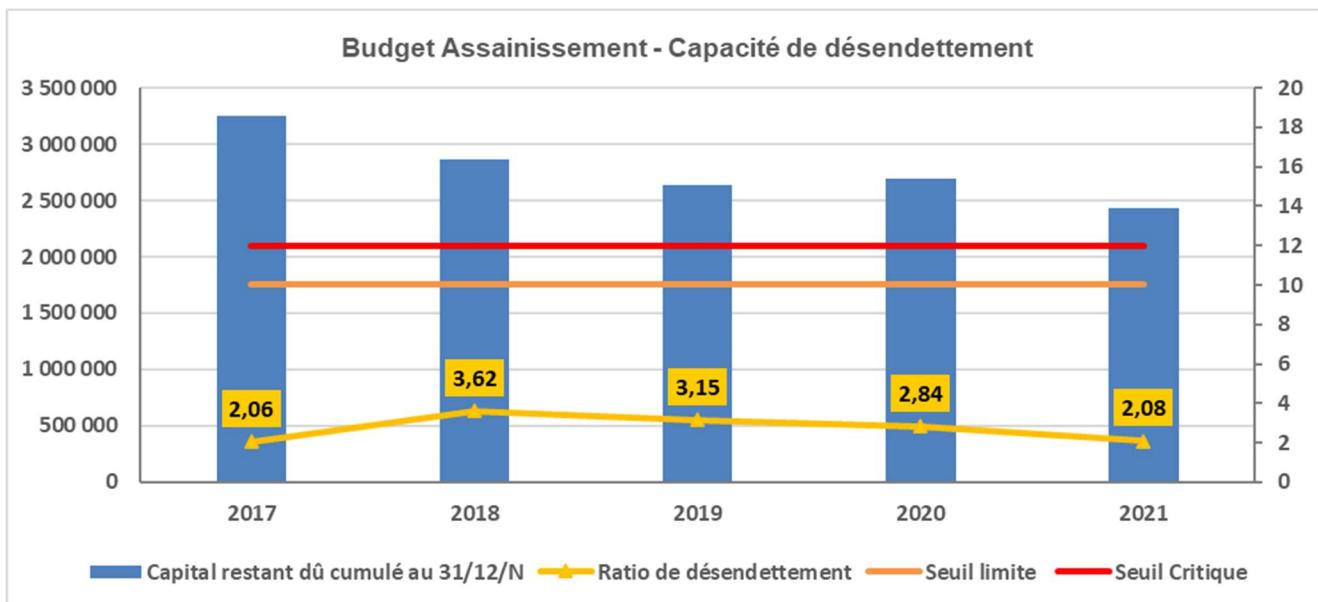
- Dette par prêteur :

PRETEUR(S)	CRD 2021	RATIO
CAISSE D'EPARGNE	1 221 284 €	50,16%
SFIL	891 435 €	36,61%
CREDIT AGRICOLE	255 864 €	10,51%
ARKEA	66 342 €	2,72%
	2 434 926 €	100%

- Dette par année :

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	2 387 833,27 €	2 181 444,79 €	1 972 792,70 €	1 761 924,88 €	1 548 279,95 €
Capital payé sur la période	262 627,99 €	267 346,44 €	272 275,20 €	222 051,82 €	224 980,23 €
Intérêts payés sur la période	118 057,12 €	99 242,08 €	88 247,45 €	77 637,76 €	68 201,42 €
Taux moyen sur la période	4,14%	4,11%	4,12%	4,13%	4,11%

- La capacité de désendettement du budget assainissement régie



Le budget Assainissement régie continue de présenter un ratio de désendettement en baisse depuis 2019, pour atteindre 2,08 années en 2021.

7. PROSPECTIVE 2022 – 2026

7.1 Le Plan Pluriannuel d'investissement 2022 – 2026 (PPI)

Pour le budget eau :

Libellé	Année	Total	2022	2023	2024	2025	2026
Construction réservoir sur tour	2020	1 564 000	1 564 000				
Conduite d'eau Pouldergat sécurisation	2023	845 000		390 000	455 000		
Déménagement du service	2020	-	-	-	-	-	-
Equipements et matériels	2020	1 000 000	440 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Etudes	2021	-					
Informatique	2020	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Périmètre de protection des captage Keratry	2022	450 000			300 000	150 000	
Investissement usine eau	2022	-	-	-	-	-	-
Travaux de réseau AEP	2021	2 800 000	700 000	900 000	400 000	400 000	400 000
Total dépenses programme		6 734 000	2 719 000	1 445 000	1 310 000	705 000	555 000
Total recettes programme		1 039 566	814 566	-	150 000	75 000	-
Coût annuel		5 694 434	1 904 434	1 445 000	1 160 000	630 000	555 000

Le budget eau régie présente un PPI ambitieux et important d'un montant brut de 6 734 000 €, surtout sur les 3 années à venir : 2022, 2023 et 2024.

Il est à noter que ces gros travaux de renouvellement et sécurisation de réseaux eaux potables ne sont pas éligibles à subvention. Ceci n'est pas sans conséquence sur le recours à l'emprunt et sur le fonds de roulement dans lequel il est nécessaire de puiser pour parvenir à financer les investissements prévisionnels prévus.

Enfin quelques projets, en phase études, restent à chiffrer.

Pour le budget assainissement :

Libellé	Année	Total	2022	2023	2024	2025	2026
Assainissement collectif le Juch	2024	-			-	-	-
Assainissement collectif Pouldergat	2023	900 000		300 000	300 000	300 000	
Bétons STEP	2022	2 100 000	100 000	1 000 000	1 000 000		
Déménagement du service	2021	-	-	-	-	-	-
Equipements et matériels	2020	380 000	80 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Frais d'étude	2020	457 000	207 000	100 000	50 000	50 000	50 000
Informatique	2021	5 000	5 000				
Renouvellement réseau quartier du Ris	2022	1 190 000	490 000	700 000			
Transfert des effluents de Poullan/Mer	2020	149 000	149 000				
Travaux réseaux d'assainissement	2020	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total dépenses programme		7 681 000	1 531 000	2 675 000	1 925 000	925 000	625 000
Total recettes programme		1 306 655	442 827	597 828	133 000	133 000	-
Coût annuel		6 374 345	1 088 173	2 077 172	1 792 000	792 000	625 000

Le budget assainissement régie projette un PPI conséquent sur la période 2022 – 2026, pour un montant total brut de 7 681 000 €.

Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement peuvent prétendre à beaucoup plus de subventions du fait de l'éligibilité des travaux assainissement à la DETR par exemple.

Enfin, le PPI sera actualisé au fur et à mesure de la détermination du coût de certains travaux encore à l'étude.

7.2 La prospective budgétaire 2022 -2026 du budget eau régie

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

La prospective financière du budget eau, construite en 2020, a été réactualisée pour tenir compte des évolutions suivantes :

- Maitrise des charges et projection des recettes en tenant compte de l'harmonisation tarifaire entre les 5 communes, des évolutions de consommations et de l'évolution de la population.
- Prise en compte des charges nouvelles (traitement des métabolites).
- Prise en compte du PPI et des subventions afférentes connues à ce jour.
- L'épargne nette doit, par autofinancement, couvrir les travaux de renouvellement classique du réseau, soit environ 400 000 €.

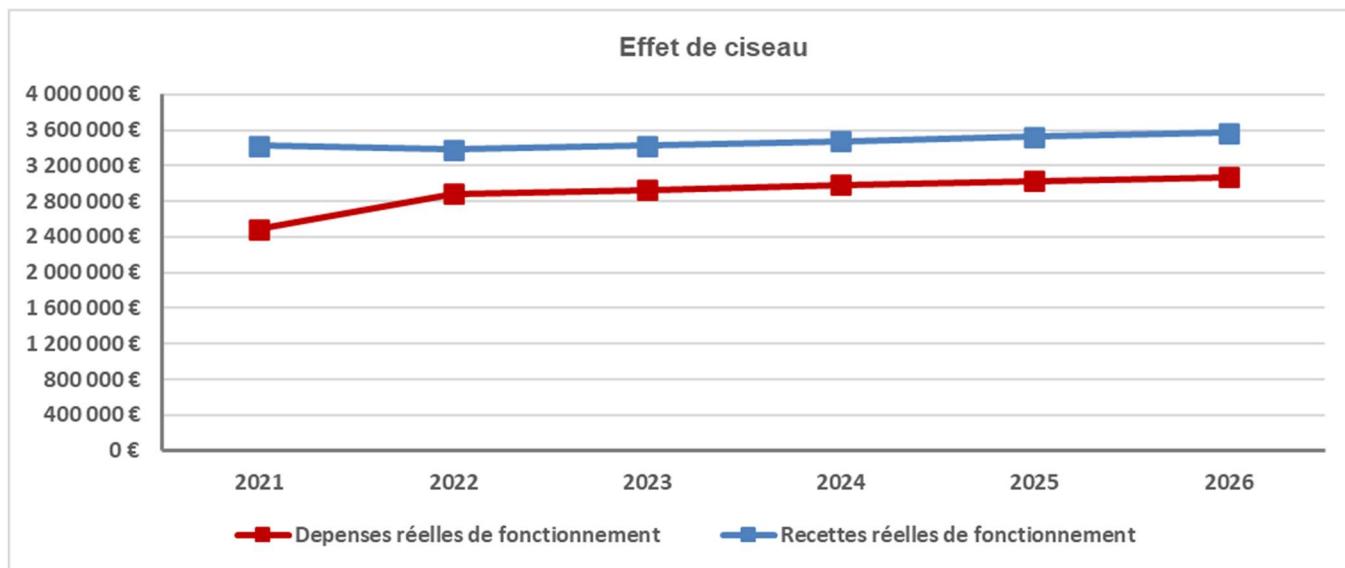
▲ Les masses budgétaires projetées

Avec une hausse prévisionnelle de 2,88% prévue en 2022, les recettes de fonctionnement sont estimées sur la base d'une augmentation réaliste de 1,38% par an sur le reste de la période. Les principales recettes sont les ventes d'eau et les prestations réalisées par la collectivité.

En parallèle les dépenses augmentent de façon importante en 2022, projetées à 20%, compte tenu du poids en fonctionnement du traitement des métabolites à prévoir, puis au-delà, les dépenses varient de 1,55 % à 1,89 % jusqu'en 2026.

Quant aux charges de personnel, celles-ci, après une augmentation en 2020 et 2021, restent stables sur l'ensemble du mandat pour se stabiliser aux environs de 38% du budget de fonctionnement.

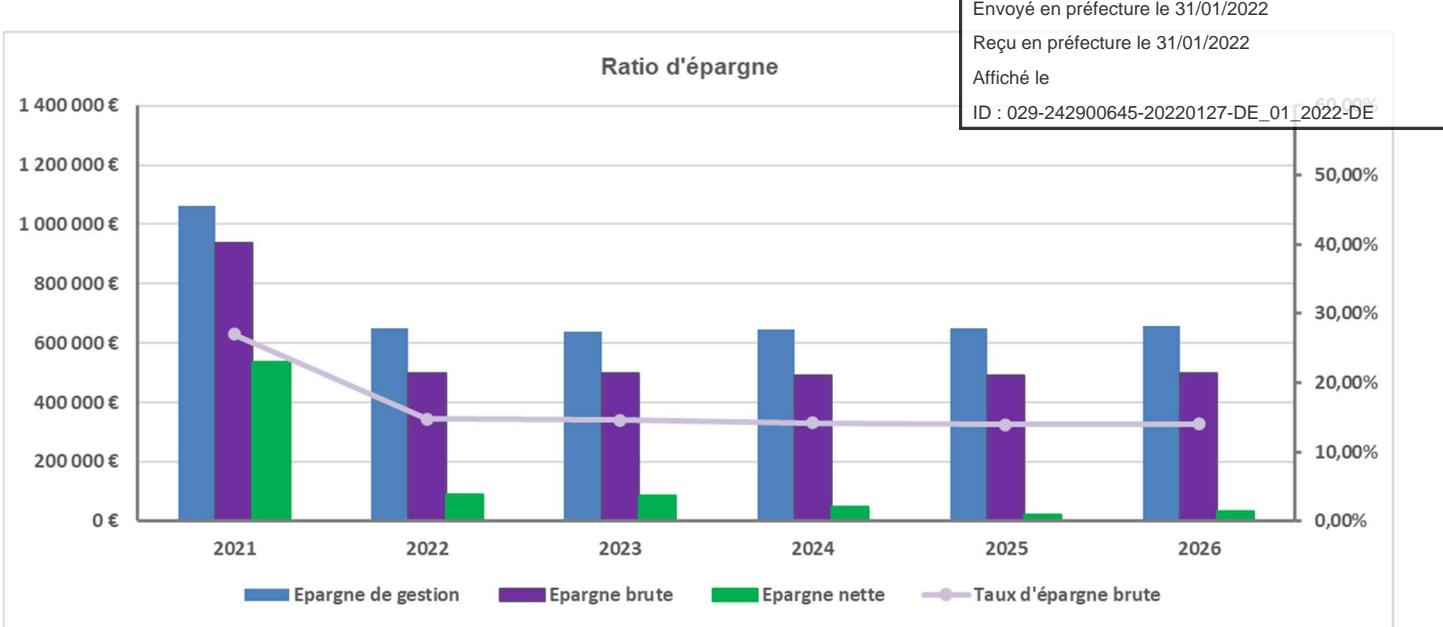
Dès lors l'effet ciseau est inévitable compte tenu de la différence de dynamique entre recettes et dépenses, venant expliquer un amoindrissement de l'épargne brute.



▲ Soldes financiers prévisionnels

Vu la trajectoire des dépenses et recettes de fonctionnement, la dégradation de l'ensemble des épargnes est inéluctable.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	1 062 169 €	648 450 €	638 643 €	645 132 €	651 521 €	657 614 €
Epargne brute	939 135 €	497 403 €	499 555 €	491 773 €	490 926 €	500 121 €
Epargne nette	537 347 €	89 585 €	85 070 €	48 205 €	21 643 €	33 627 €



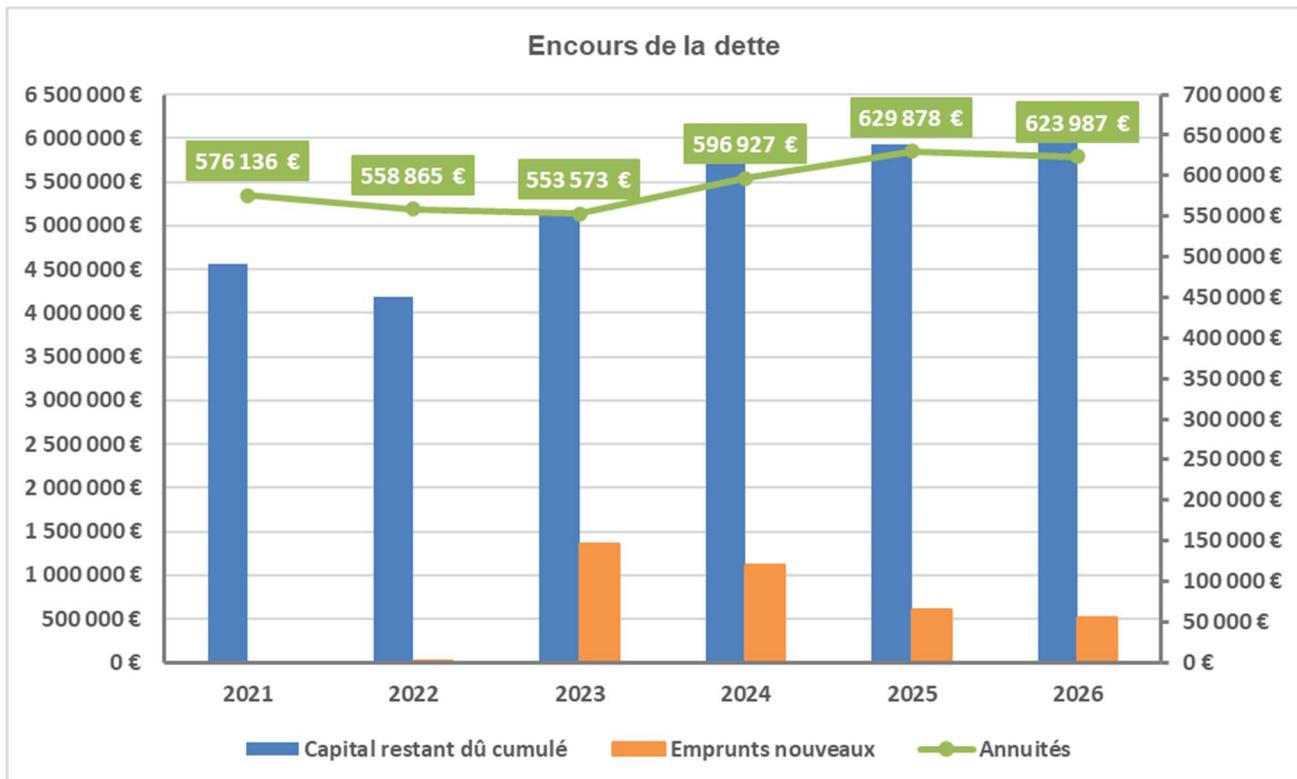
Le taux d'épargne brute s'érode fortement passant de 27,03% en 2021 à 14% en 2026. Dès lors, l'épargne nette du budget eau baisse sensiblement passant d'environ 500 000 €, qui est la cible à atteindre dans le travail prospectif, à moins de 30 000 € en 2026. Cette tendance est inquiétante puisque c'est la capacité d'autofinancement du budget eau qui s'épuise à terme, tandis qu'il sera nécessaire de puiser dans les fonds de roulement.

Il est par conséquent nécessaire d'agir sur la section de fonctionnement du budget eau par une maîtrise des dépenses et par la garantie d'une dynamique des recettes.

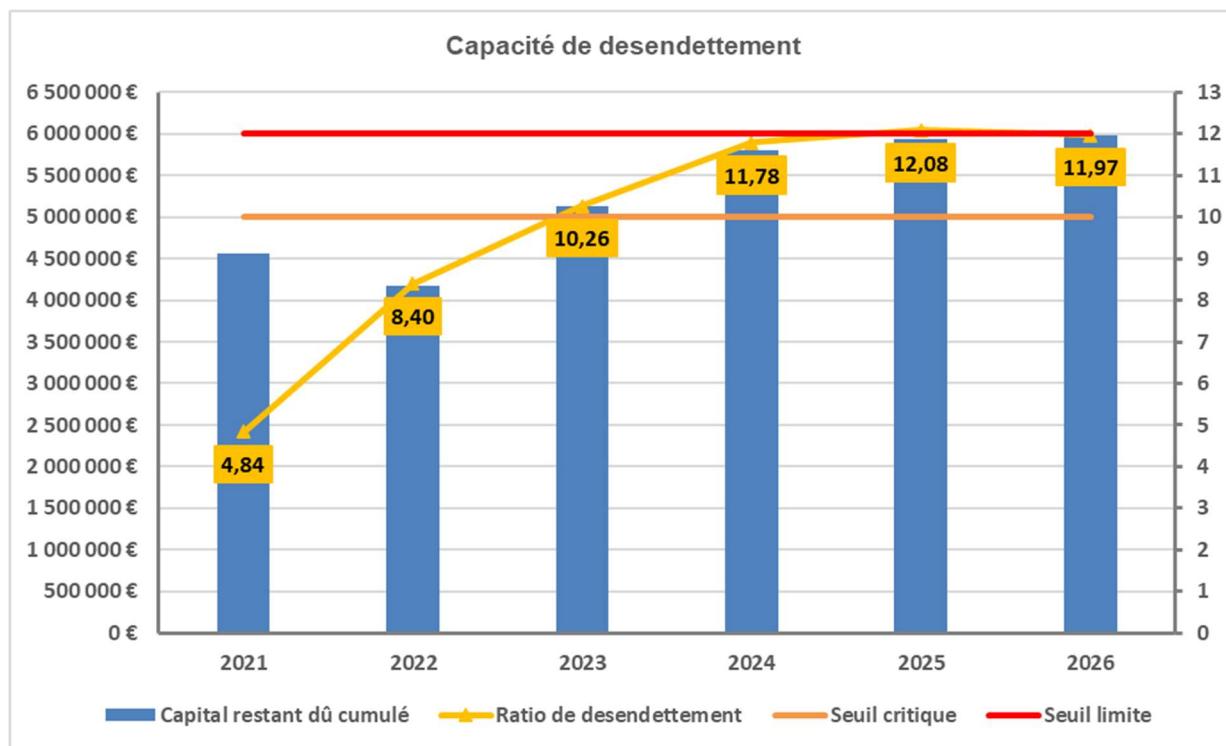
7.3 Endettement 2022 -2026 du budget eau régie

La prospective du budget eau a pour objectif la baisse de l'endettement de ce budget. Pourtant la réalisation du PPI montre que, à partir de 2023, faute d'autofinancement, le recours à l'emprunt devient systématique jusqu'en 2026 estimé à 3,6 M€ et venant dès lors alourdir le capital restant dû.

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité tout en retranchant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



Dès lors le ratio de désendettement du budget eau augmente passant de 4,84 années en 2026 atteignant la limite de vigilance :



- ▶ Malgré ses excédents, le budget eau, compte tenu de l'alourdissement de ses dépenses de fonctionnement, de la faible dynamique de ses recettes et des investissements considérables à mener, voit une dégradation rapide de ses ratios.
- ▶ La faiblesse de l'épargne brute et l'alourdissement de l'emprunt viennent automatiquement dégrader l'épargne nette et réduire les capacités d'autofinancement nécessaires à un tel budget.
- ▶ Par conséquent il est absolument primordial de travailler sur la restructuration et la dynamique de la grille tarifaire tout en revoyant le volume des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

7.4 La prospective budgétaire 2022 -2026 du budget assainissement régie

De la même façon les hypothèses posées pour la prospective financière du budget assainissement régie ont été réactualisées :

- Maîtrise des charges et projection des recettes en tenant compte de l'harmonisation tarifaire entre les 5 communes, des évolutions de consommations et de l'évolution de la population.
- Prise en compte du PPI et des subventions afférentes connues à ce jour.
- L'épargne nette doit, par autofinancement, couvrir les travaux de renouvellement classique du réseau, à savoir un montant définit de 500 000€.

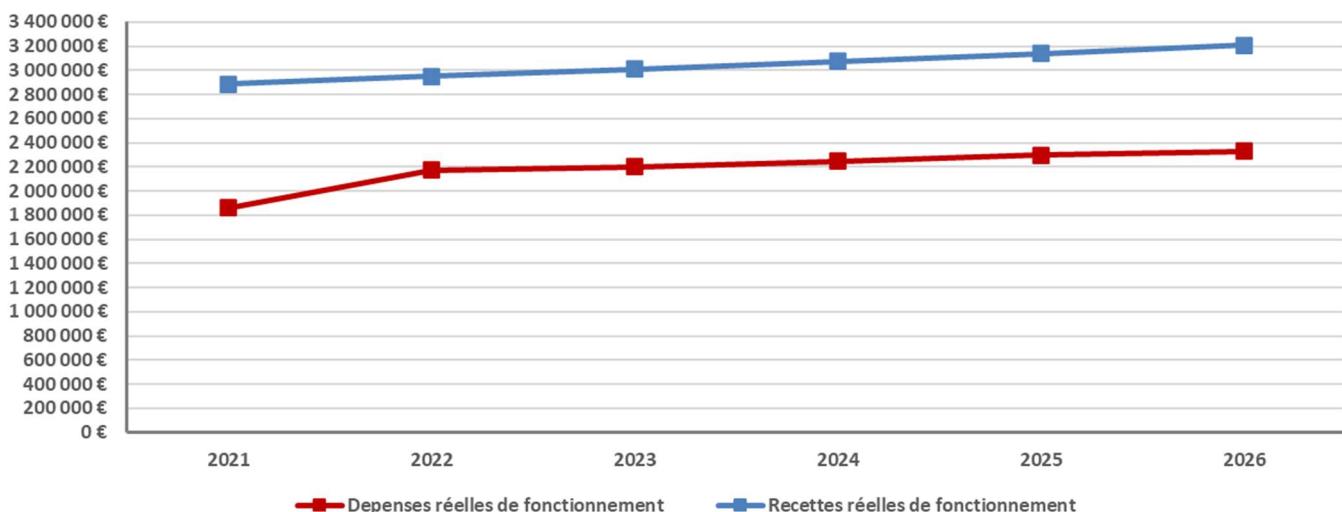
▲ Les masses budgétaires projetées

Les recettes de fonctionnement sont projetées, après une hausse de plus de 6% en 2021, avec une hausse d'environ 2% jusqu'à la fin du mandat. Les principales recettes sont constituées par la redevance et les prestations assurées par le budget assainissement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, après une hausse évaluée à 16% pour 2022 (changement de périmètre de la régie), elles restent extrêmement stables, augmentant de moins de 2% en moyenne sur l'ensemble du mandat. Les charges de personnel, après des augmentations jusqu'en 2021, se stabilisent à partir de 2022 pour atteindre le ratio de 30% des dépenses réelles de fonctionnement du budget assainissement en 2026.

Le risque d'un effet ciseau est peu élevé, compte tenu de l'écart structurel entre les recettes et dépenses.

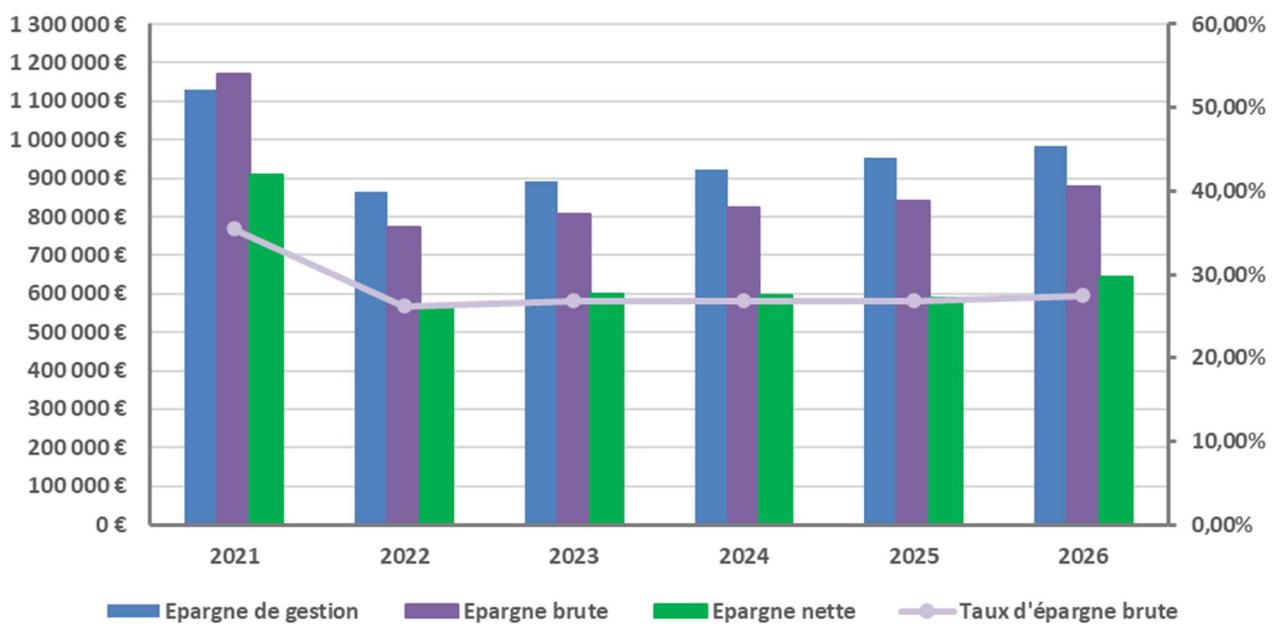
Effet de ciseau



▲ Soldes financiers prévisionnels

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	1 131 057	865 327	891 654	920 873	951 946	984 660
Epargne brute	1 171 990	772 676	807 358	824 545	841 043	879 238
Epargne nette	909 362	565 928	598 333	596 188	590 058	642 409

Ratio d'épargne et taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute (écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, qui doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette) serait de 35,45 % en 2021 et ensuite se stabiliserait, entre 26 et 27 % entre 2022 et 2026, soit un ratio tout à fait satisfaisant. **On constate que l'épargne nette du budget assainissement se maintient entre 500 et 600K€ sur toute la période.**

Ces indicateurs sont très performants, puisqu'on constate que le niveau d'épargne nette permet la conduite des travaux de renouvellement classique du réseau, hors grands projets. Le travail de prospective financière entamé en 2020 est donc conforté par l'évolution de ces ratios.

7.5 Endettement 2022-2026 du budget assainissement régie

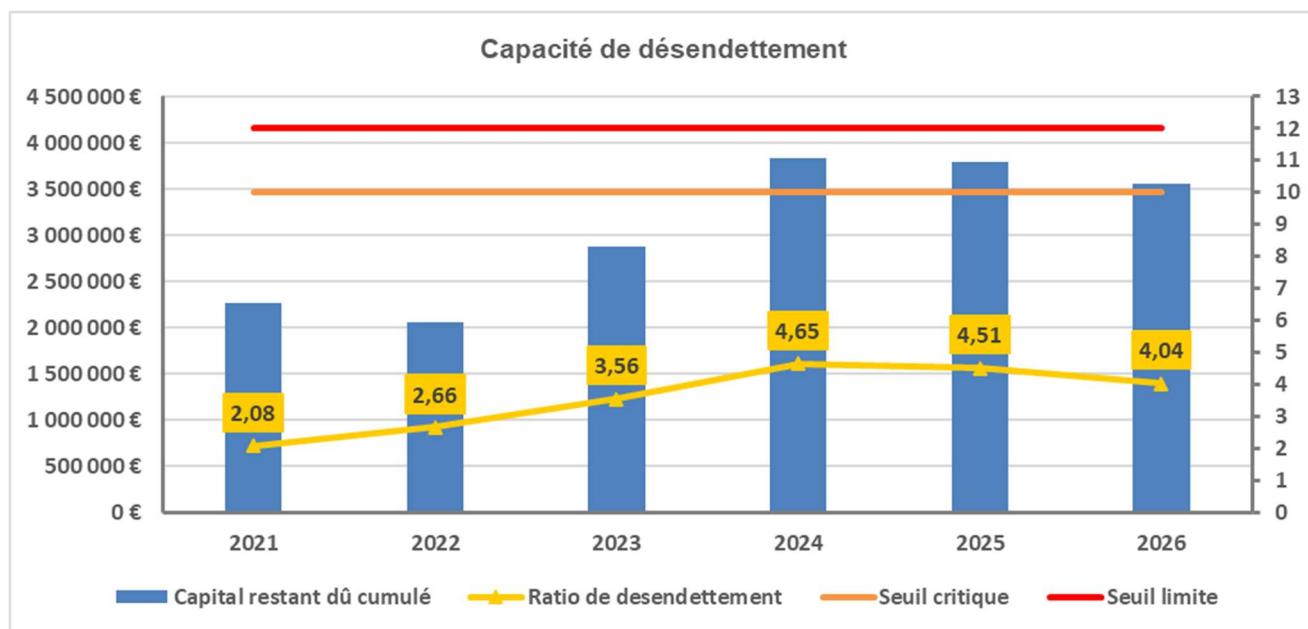
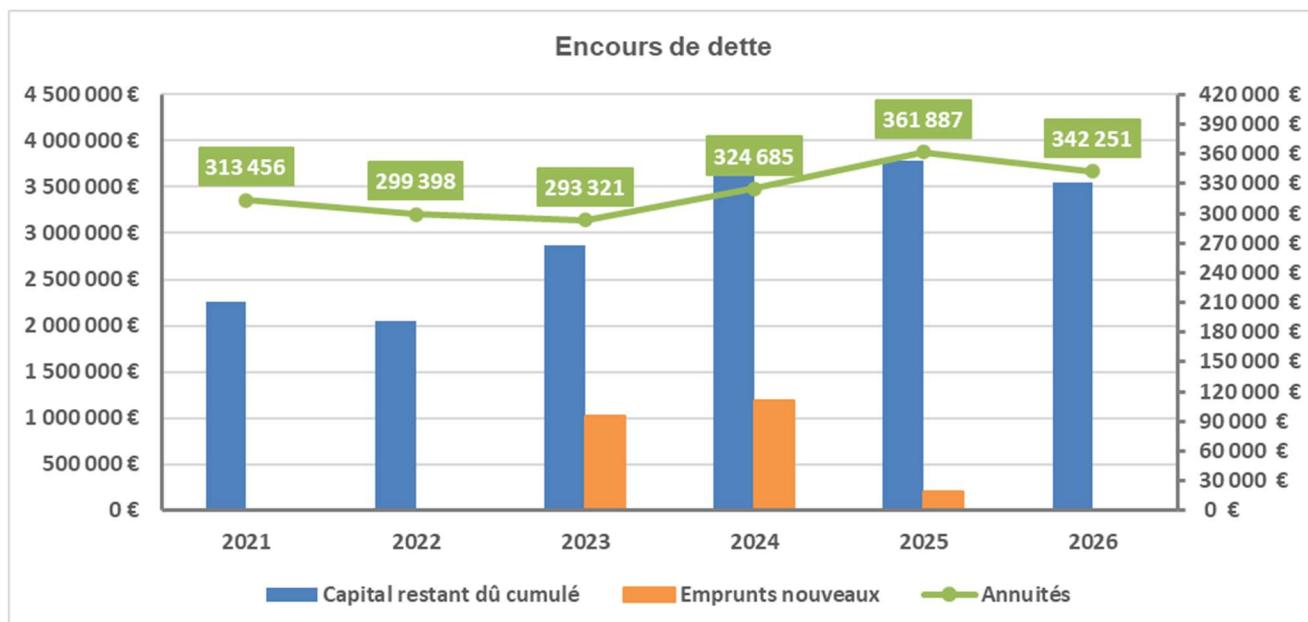
Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID: 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

Les ambitions du plan pluriannuel d'investissement sur les exercices 2023 à 2026 sont de faire face à l'emprunt sur ces exercices d'environ 1 M€ chaque année, venant ici légèrement impacter la capacité de désendettement et alourdir le capital restant dû de dette, après des années de faible recours à l'emprunt.



Toutefois la projection de la capacité de désendettement du budget reste assez performante puisqu'elle ne dépasse pas les 5 années sur la période 2022 – 2026.

- Le budget assainissement présente des perspectives et des ratios satisfaisants.
- Cependant, la conduite de projets importants, pas chiffrés à ce jour ou peu subventionnés, pourrait se révéler lourde à porter et obliger à faire des choix, afin de ne pas dégrader la situation financière du budget assainissement, pour le moment solide.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

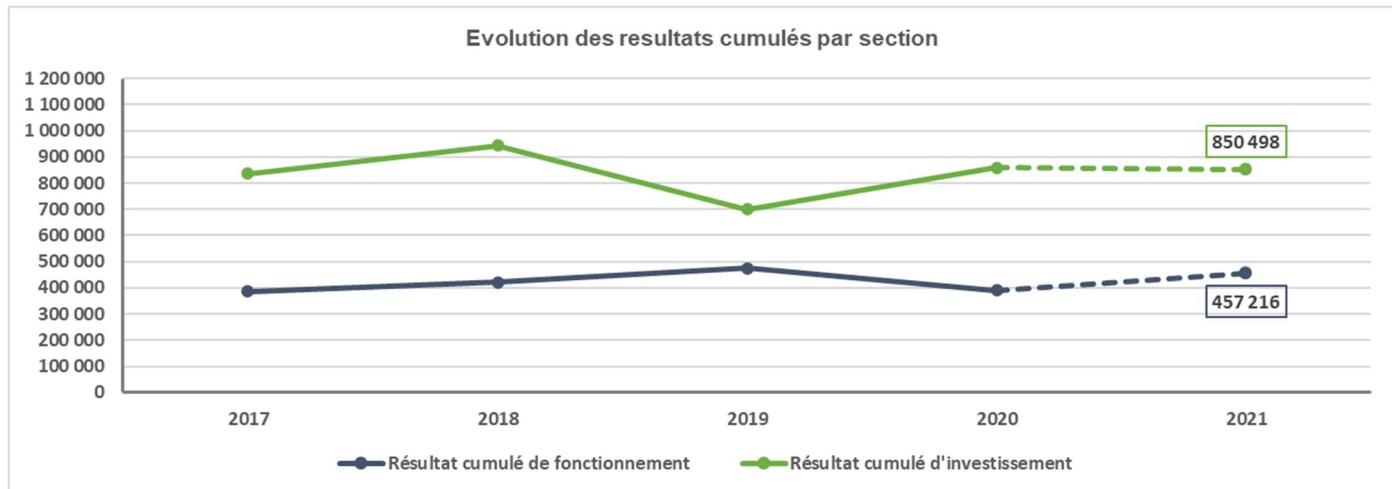
Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

1. EVOLUTION DES RESULTATS

Les données prévisionnelles de la clôture budgétaire 2021 font apparaître les tendances suivantes :

- **Amélioration du résultat net de fonctionnement estimé 2021 : 68 000 €**
- **Déficit net d'investissement estimé 2021 : - 9 200 €**



Le budget 2021 présenterait léger excédent, améliorant ainsi le résultat cumulé de fonctionnement à hauteur de 457 000 € environ.

Le résultat d'investissement net 2021 présenterait pour sa part un déficit prévisionnel, avec pour conséquence une stabilisation du niveau d'excédent d'investissement.

2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
013 - Atténuation de charges	18 412	3 651	2 969	1 725	10 000	
70 - Ventes / prestation de services	2 632 072	2 738 588	2 755 179	2 779 684	3 019 200	8,62%
74 - Subventions d'exploitations	6 193	-	-	-	-	
75- Autres produits de gestion courante	41 064	5 312	4 409	2	2 660	
77- Produits exceptionnels	7 401	22 776	35 977	5 748	9 905	72,32%
Recettes réelles de fonctionnement	2 705 141	2 770 327	2 798 535	2 787 159	3 041 765	9,13%

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées en hausse notable, du fait d'un meilleur recouvrement et rendement de la redevance, une revalorisation de la redevance d'un gros producteur et surtout d'une amélioration des recettes de vente de matériaux, bien au-delà des prévisions du budget primitif 2021.

La redevance ordures ménagères représente à elle seule 81 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021 pour atteindre un montant prévisionnel 2 500 000 €.

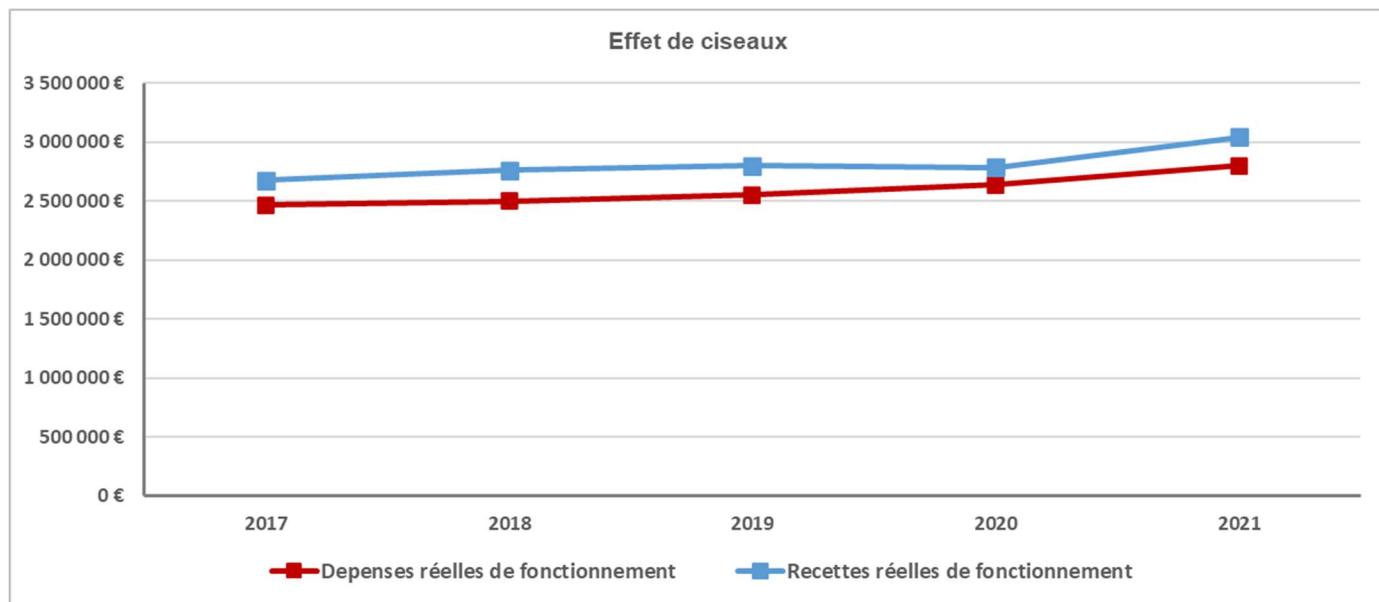
3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 512 976	1 579 248	1 622 035	1 734 677	1 846 000	6,42%
012 - Charges de personnel	880 446	860 910	869 239	864 352	870 000	0,65%
65 - Autres charges de gestions courante	64 756	26 976	36 514	17 738	15 300	-13,75%
66 - Charges financières	18 345	16 859	16 084	15 338	11 400	-25,68%
67 - Charges exceptionnelles	18 944	17 299	6 967	6 688	20 000	199,07%
68 - Dotations aux provisions	-	-	-	-	37 950	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 495 468	2 501 292	2 550 840	2 638 793	2 800 650	6,13%

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en hausse de 6,1% sur l'année 2021. L'impact de l'augmentation des frais de traitement en est la principale raison, les autres postes de dépenses restant stables ou baissant.

Pour rappel les hausses des coûts de traitement correspondent essentiellement :

- L'augmentation annuelle jusqu'en 2025 des différentes taxes générales sur les activités polluantes (TGAP) sur l'incinération et l'enfouissement des déchets ;
- Les travaux de mise en conformité réglementaire de l'usine de valorisation énergétique de Concarneau.



Du fait d'une meilleure dynamique des recettes et d'une maîtrise des dépenses, l'effet ciseau est mieux maîtrisé, mais reste encore fragile.

4. POLITIQUE TARIFAIRES

La question du financement des services ordures ménagères a été au cœur d'une réflexion menée en 2021. Une double commission finances et ordures ménagères organisée en juillet 2021 s'est posée la question du mode de financement de ce budget annexe et du niveau de tarification à fixer pour faire face à l'augmentation structurelle des dépenses du service ordures ménagères.

Ont été posées les problématiques suivantes :

- Rester à la redevance ordures ménagères,
- Financer le service par l'instauration de la taxe ordures ménagères adossée à la taxe foncière.
- Quel niveau de tarifs faut-il instituer ?

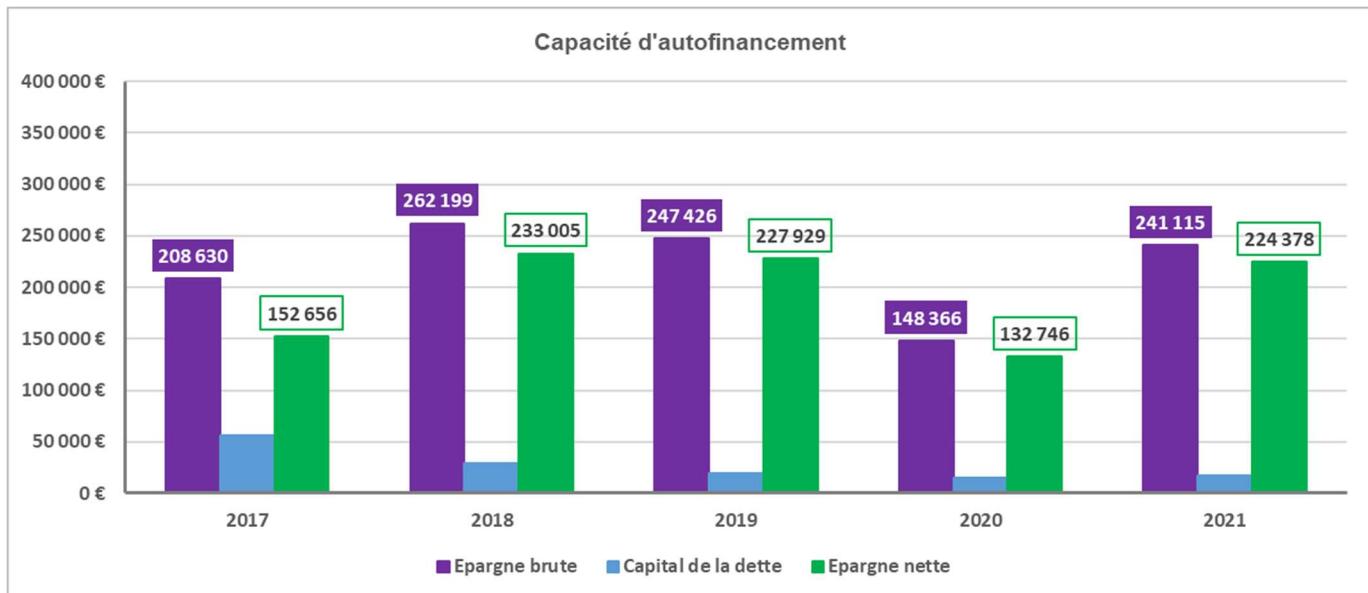
Le choix de rester à la redevance, jugée plus équitable, a été acté ; par ailleurs le débat a posé la question du niveau de tarification à fixer pour faire face à l'augmentation des charges.

Le choix politique a été de procéder à une augmentation des tarifs calée sur l'augmentation des charges afin d'atteindre l'équilibre du budget.

Ainsi pour 2022 c'est une augmentation tarifaire d'environ 4,5% qui a été appliquée, en plus de la reprise des cours mondiaux des matériaux en 2021.

Rappel: depuis plusieurs exercices, une harmonisation des tarifs entre Douarnenez et les 4 autres communes est recherchée.

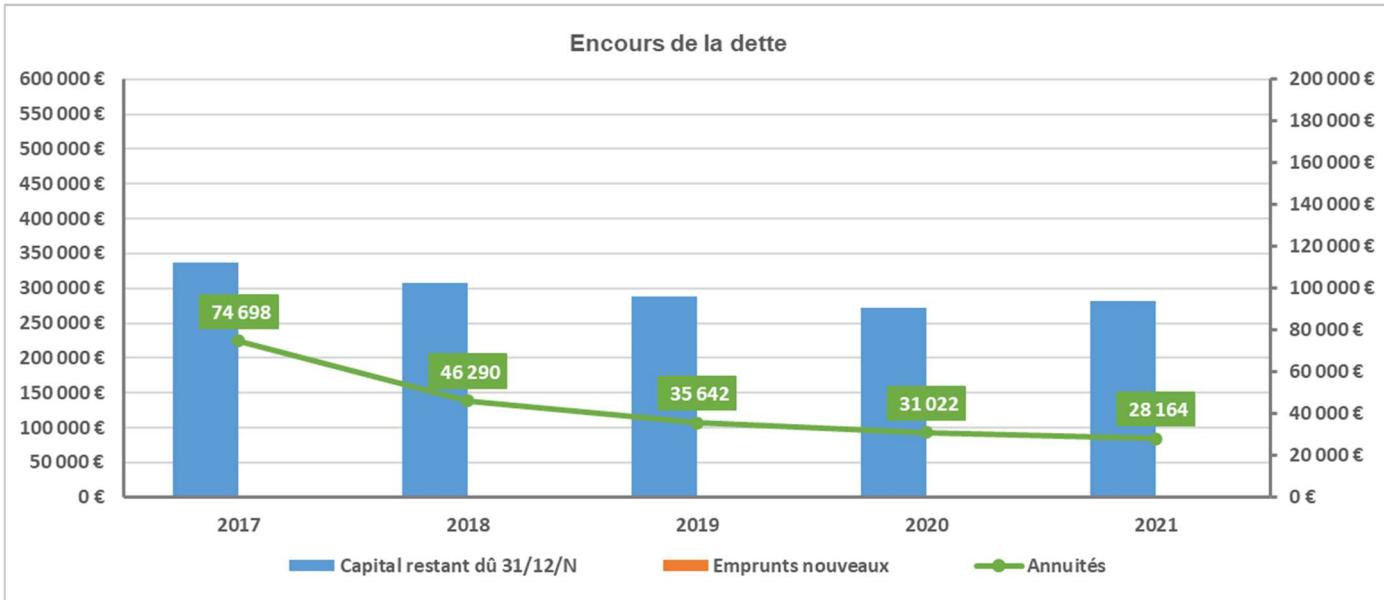
5. L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT



On peut noter un rétablissement du niveau d'épargne nette, qui retrouve ses niveaux de 2019 et 2018.

Cette tendance est rassurante et conforte les choix liés à la tarification du service et à la maîtrise des dépenses. Toutefois il convient de noter que ce budget subit des facteurs exogènes relatifs à des décisions nationales sur les taxes, les mises aux normes ou relatifs aux cours mondiaux des matériaux.

6. LA DETTE



En 2021, le budget ordures ménagère a procédé au réaménagement de son emprunt. Cette opération a permis de dégager un gain financier de 62 824 €. Néanmoins, **le capital restant du 31/12/2021 est reactualisé à hauteur de 282 165 €.**

- Dette par prêteur

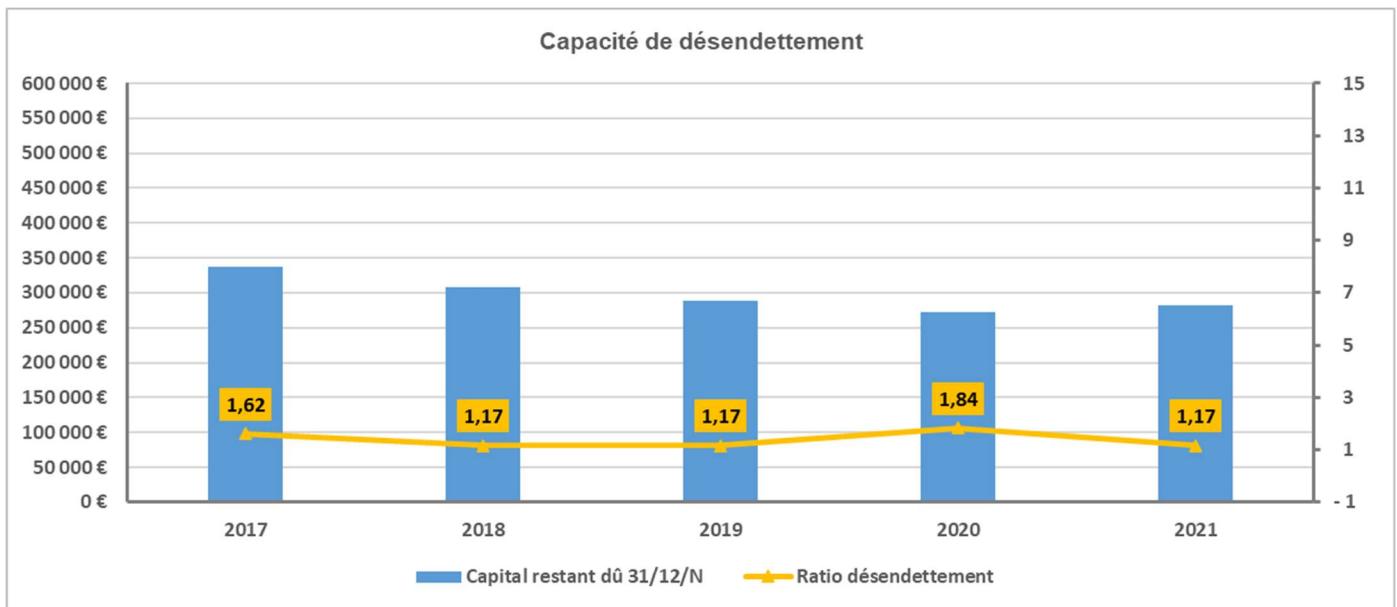
PRETEUR(S)	CRD 2021	RATIO
ARKEA	282 165	100,00%
	282 165	100%

- Typologie de la dette

Le budget présente une dette classée « 1A » au 31/12/2021 sur la grille Gissler, soit une dette classée « sans risque », à taux fixe.

- Profil d'extinction de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	274 620,71 €	271 560,78 €	248 681,20 €	225 707,13 €	202 550,00 €
Capital payé sur la période	16 736,73 €	22 822,19 €	22 945,68 €	23 069,84 €	23 194,67 €
Intérêts payés sur la période	11 427,74 €	1 477,53 €	1 354,04 €	1 229,88 €	1 105,05 €
	3,74%	0,54%	0,54%	0,54%	0,54%



Le budget ordures ménagères présente un ratio de désendettement égal à 1 an. Ce ratio démontre une dette saine et totalement maîtrisée sur ce budget.

7. L'INVESTISSEMENT 2021 ET PERSPECTIVES 2022

Sur l'exercice 2021, le budget ordures ménagères a procédé au remplacement d'une benne à ordures ménagères pour un montant de 176 800 € et à l'acquisition d'un véhicule de service pour 17 053 €. Le programme de renouvellement annuel de conteneurs se monte à 6 900 €. Enfin, un diagnostic des eaux sur l'ancienne décharge de Lesperbé a été réalisé pour un montant de 8 856 € et les premières situations de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Lannugat ont été honorées pour un montant de 3 130 €

Un bâtiment pour stocker les sacs jaunes a été créé sur le centre de transfert de Confort Meilars par VALCOR. Après déduction de subventions, le solde a été réglé à 50/50 entre Douarnenez communauté et la CC du Cap-Sizun. Ce coût à charge de chaque communauté de communes a été de 67 985,45€ TTC, payé en fonctionnement.

L'exercice 2022 sera marqué par la réalisation des travaux de réhabilitation montant de 767 000 €.

Le dossier des biodéchets, à préparer pour l'échéance du 31/12/2023, impactera les budgets par la réalisation d'études puis par des investissements matériels qui seront à prévoir en fonction des modes de collecte retenus.

Par ailleurs la réorganisation des modes de collecte dans les communes rurales en conteneurisation systématique va également entraîner des investissements dans ce sens.

8. PERSPECTIVES BUDGETAIRES

- ▶ Le budget ordures ménagères connaît des perspectives budgétaires qui semblent plus favorables, avec un redressement de ses ratios d'épargne et une stratégie tarifaire qui aujourd'hui prend en compte la réalité des charges actuelles et à venir. Ces perspectives sont tout de même soumises à des aléas extérieurs qui peuvent rapidement les mettre en cause.
- ▶ En parallèle un effort de réorganisation et de révision des modes de collecte permettra d'assurer l'efficience du service, tout en faisant l'effort de soutenir les problématiques liées à la réduction des déchets et à la prise en charge des biodéchets, autant d'efforts en faveur de l'environnement.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

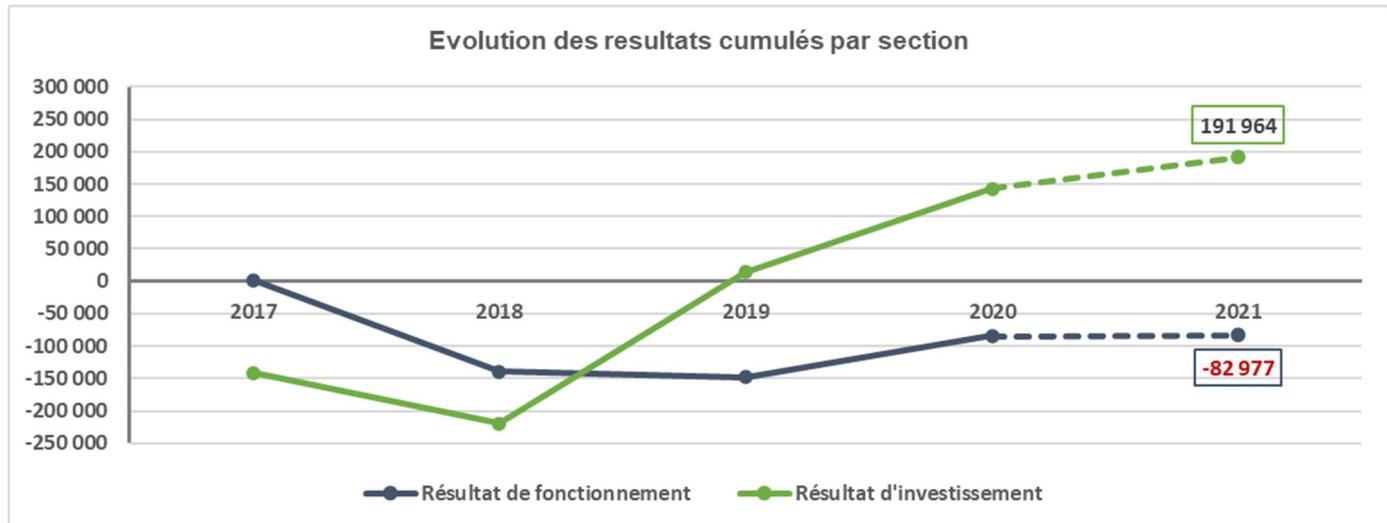
Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE_01_2022-DE

1. EVOLUTION DES RESULTATS

Les données prévisionnelles de l'exécution budgétaire 2021 permettent de projeter les résultats suivants :

- **Résultat net de fonctionnement 2021 estimé : + 630 €**
- **Résultat net d'investissement 2021 estimé : + 49 000 €**



Le budget Développement économique devrait présenter **un déficit de fonctionnement cumulé en 2021 d'environ 83 000 €, restant quasiment stable par rapport à 2020.**

L'excès d'investissement cumulé, continue sa progression en 2021, pour atteindre une prévision supérieure à 191 000 €.

2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
70 - Produits de services	6 723	4 254	2 727	2 373	2 550	7,47%
74 - Dotations / Subventions	2 100	2 100	2 150	-	-	
75 - Loyer	328 144	299 538	232 194	331 200	393 500	18,81%
75 - Participation Budget principal	-	-	56 623	60 000		
77 - Produits exceptionnels	-	1 040 336	284 075	1	-	
Recettes réelles de fonctionnement	336 967	1 346 228	521 145	390 196	456 050	16,88%

Les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 456 000 € pour l'année 2021 et sont en augmentation du fait de la perception de nouveaux loyers (bâtiment Le Guellec, bâtiment Kérael) et de la révision annuelle des loyers.

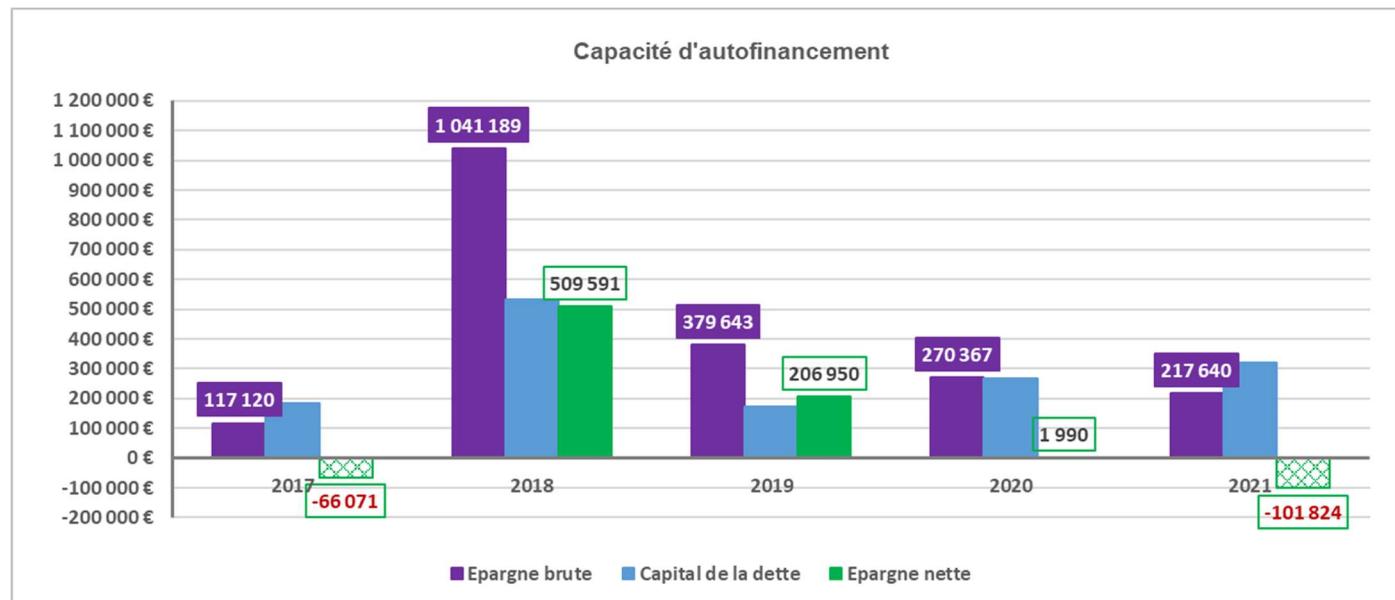
Une participation financière du budget principal est en effet enregistrée à hauteur de 60 000 €, couvrant ainsi le déficit de fonctionnement 2021.

3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021	Evolution
011 - Charges à caractère général	114 550	140 327	62 673	46 265	171 200	270,04%
012 - Charges de personnel	4 220	4 483	4 770	6 180	3 960	-35,92%
65 - Autres charges de gestion courante	7 132	36 410	188	237	-	
66 - Charges financières	93 945	121 532	61 401	67 147	58 200	-13,32%
67 - Charges exceptionnelles	-	2 287	-	-	-	
68 - Provisions pour risque	-	-	11 520	-	5 050	
Dépenses réelles de fonctionnement	219 847	305 040	140 552	119 829	238 410	98,96%

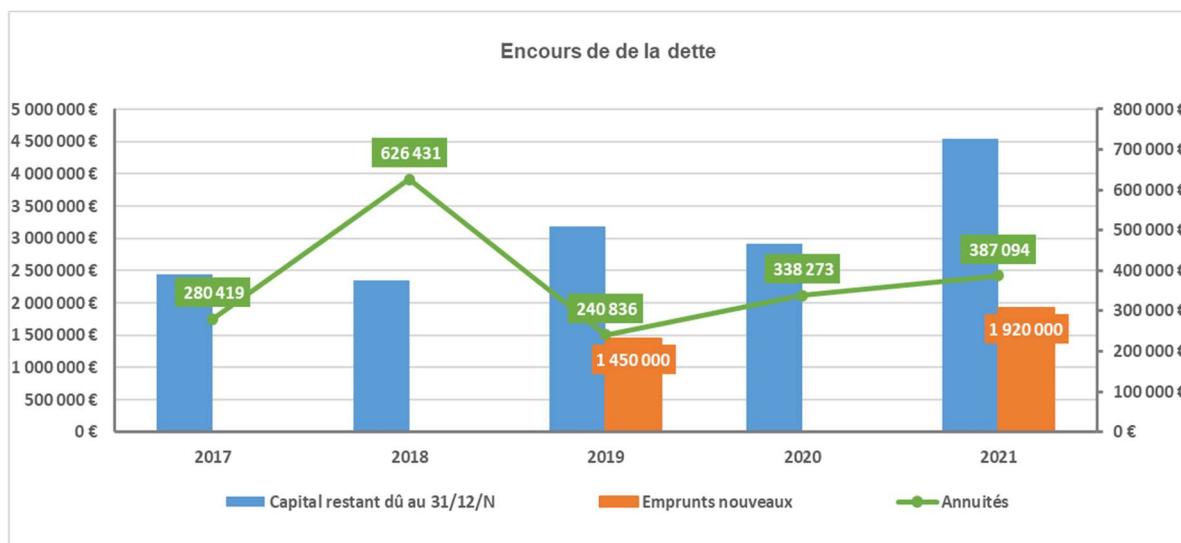
En 2021, les dépenses de fonctionnement du budget sont projetées à hauteur de 238 410 €, soit en nette augmentation (+ 98,96 %) par rapport à 2020. Cette forte hausse s'explique par le paiement des frais d'acquisition du bâtiment ZA de Pouldavid (75 000 € HT) et dans la constatation de provisions comptables.

4. EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT



Pour 2021, le budget Développement économique présente une capacité d'autofinancement négative estimée à 101 824€. Le début du remboursement de l'emprunt 2021 et la baisse de l'épargne brute entraîne une épargne de nette négative pour 2021.

5. LA DETTE



En 2021, le budget développement économique a eu recours à l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment à vocation économique dans la zone industrielle de Poullan-sur-Mer.

Un emprunt, au taux initial de 5,47%, a fait l'objet d'un refinancement permettant obtenir un gain financier de 47 143 €. Ainsi, le budget développement économique présente un capital restant dû, en date du 31/12/2021, de **4 539 751 €**.

- Typologie de la dette

Le budget présente une dette classée « 1A » au 31/12/2021 sur la grille Gissler, soit une dette classée « sans risque » avec une très forte majorité d'emprunt à taux fixe (plus de 92 %).

- Dette par prêteur

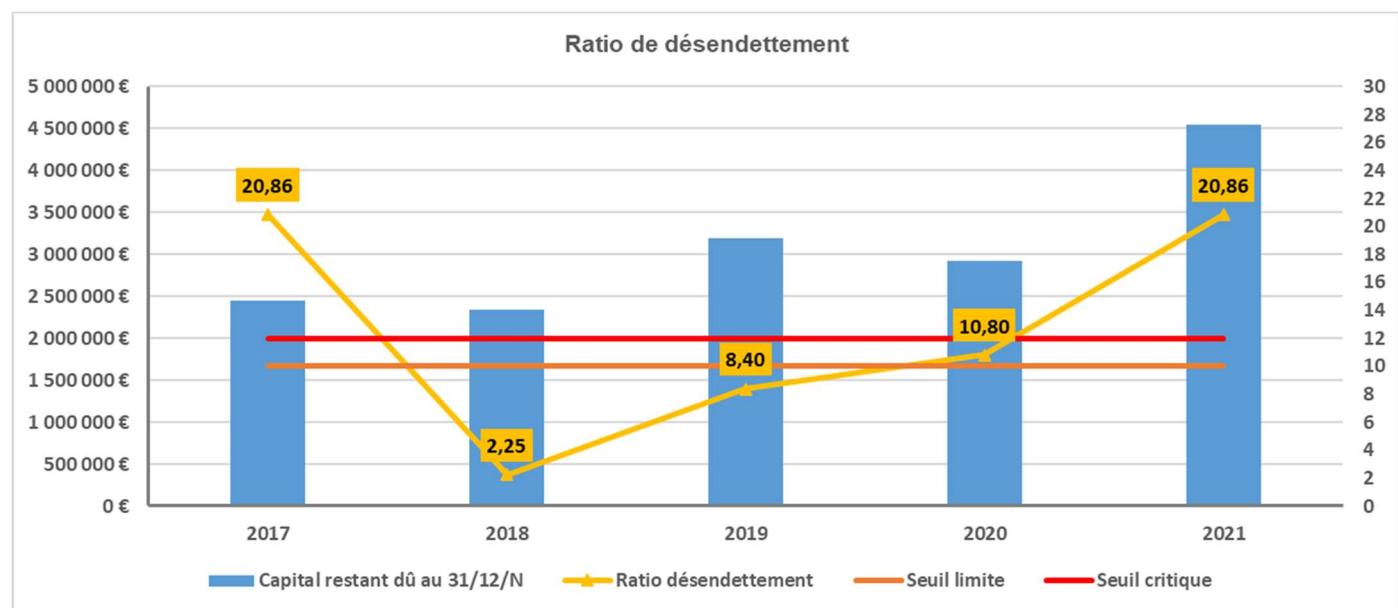
PRETEUR(S)	CRD 2021	RATIO
CAISSE D'EPARGNE	2 244 789	49%
ARKEA	2 087 225	46%
LA BANQUE POSTALE	202 712	4%
CREDIT AGRICOLE	5 025	0%
Total	4 539 751	100%

La Caisse d'épargne et la banque ARKEA regroupent à eux deux 95 % de la dette du budget développement économique.

- Profil d'extinction de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	3 732 237,98 €	4 325 721,79 €	3 968 690,45 €	3 612 044,98 €	3 249 609,87 €
Capital payé sur la période	319 464,20 €	358 477,66 €	353 245,93 €	358 314,90 €	363 554,96 €
Intérêts payés sur la période	67 630,01 €	63 366,37 €	58 616,56 €	53 784,23 €	48 321,75 €
Taux moyen sur la période	1,74%	1,40%	1,40%	1,40%	1,39%

- Ratio de Capacité de désendettement



Le ratio de désendettement pour l'année 2021 est projeté à 20 années, soit au niveau de l'exercice 2017.

6. L'INVESTISSEMENT 2021 ET PERSPECTIVES 2022

L'exercice 2021 est marqué par l'important achat du bâtiment économique de Poulaavid, appartenant anciennement à l'entreprise Le Guellec, pour un montant de 1 920 000€. L'aménagement de ce site, aujourd'hui à l'étude, entraînera sur les exercices 2022 et les suivants un certain nombre de travaux d'aménagement pour lesquels des subventions seront demandées.

Par ailleurs, le Pass commerce continue à bénéficier aux commerçants et aux artisans du territoire puisque en 2021 45 000€ ont été dépensés pour ce dispositif profitant à 11 porteurs de projets. La région Bretagne a abondé le dispositif à hauteur de 11 370 €. Des crédits budgétaires seront prévus en 2022 afin de poursuivre le développement du Pass commerce.

Une réflexion globale sur le foncier du port du Rosmeur a été lancée par le SMPPC, ce qui réinterroge le bien-fondé et la destination du projet France Langouste et son portage.

Enfin les travaux de réaménagement de la zone d'activité de Kérael seront engagés sur l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

7. PERSPECTIVES BUDGETAIRES

- ▶ Le budget développement économique connaît des variations radicales en termes de ratios financiers, puisque ce budget porte de lourds investissements et donc un lourd endettement, générant ensuite des recettes de fonctionnement par la mise en place de location et la perception de loyer.
- ▶ L'augmentation sensible du capital restant dû de la dette va limiter à l'avenir de nouveaux investissements et la contractualisation de nouvelles dettes, le CRD restant un paramètre à surveiller.